



Délibération
DAAJ/CABINET

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

2021 – 13. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre.

Absentes excusées : 2

GUENON Delphine et VIOLLET Céline.

Secrétaire de séance : CHANTOURY Laurent

Date de la convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage : 12 AVR. 2021

Cf. Procès-verbal joint.



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 1 (Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 FEVRIER 2021

PROCES – VERBAL

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine (présente de la délibération n°2021-1 à la délibération n°2021-2), BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, Rémy CATROU (présent de la délibération n°2021-3 à la délibération n°2021-9)

Excusés ayant donné pouvoir : 3

MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, PARISI Evelyne à CHEMINADE Marie-Line, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

Absents excusés : 2

CATROU Rémy (absent pour les délibérations n°2021-1 ; 2021-2 ; 2021-10 ; 2021-11 ; 2021-12), GUENON Delphine (absente pour les délibérations n°2021-3 ; 2021-4 ; 2021-5 ; 2021-6 ; 2021-7 ; 2021-8 ; 2021-9 ; 2021-10 ; 2021-11 ; 2021-12)

Secrétaire de séance : CAMBON Véronique

Date de la convocation : 29 janvier 2021

Date d'affichage :

Monsieur DRAPRON : Bonjour à toutes et à tous. Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal du 4 février, je vous demanderais de bien vouloir couper vos micros afin que les débats soient audibles par tout le monde.

Je vérifie si le quorum est atteint. Il l'est. Merci. Monsieur MARTIN donne pouvoir à Monsieur MAUDOUX, Madame ROUSSAUD donne pouvoir à Madame BETIZEAU et Madame PARISI donne pouvoir à Madame CHEMINADE. Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs ? Non ? Parfait.

Je vous propose comme secrétaire de séance Madame Véronique CAMBON.

Je vous précise que les convocations ont été adressées le 29 janvier. Elles étaient accompagnées du projet de délibération et des documents annexes. Des documents d'aide à la connexion ont également été joints à la convocation. A priori, cela fonctionne bien puisque la quasi-totalité du conseil est connecté.



Je vous indique que la délibération n°8 concernant la cession d'une parcelle non-bâtie a été retirée, le dossier n'étant pas suffisamment finalisé pour que nous puissions délibérer ce soir. Je vous informe que vous avez pu prendre connaissance des décisions qui vous ont été adressées avec le dossier du conseil municipal.

Pour rappel, afin que le conseil se déroule le plus facilement possible, comme d'habitude, je vous demande d'envoyer un SMS au cabinet (06 71 97 24 90) pour que je vous donne la parole. Quant au vote des délibérations, je laisserai à chacune et à chacun une minute avant de communiquer les résultats. Tous les documents ont été reçus.

Avant de commencer, au nom du conseil municipal, je voulais apporter tout notre soutien aux Saintaises et aux Saintais touchés par les inondations. Le phénomène que nous vivons est d'importance. Nous sommes, ce soir, à une cote de 5,75 mètres, avec une prévision à 6 mètres pour la fin du dimanche. Donc, ces inondations sont d'une ampleur importante. Mobilisé en tant que pompier lors de la crue de 1994, comme beaucoup de Saintais, je ne peux que constater que celle-ci a été beaucoup plus rapide. Pour avoir effectué des opérations d'assistance régulièrement dans ma vie, je mesure complètement la violence de voir l'eau envahir sa maison, et de devoir même l'évacuer.

Je voudrais également remercier les pompiers, les forces de police – en particulier Madame la Commissaire – et surtout l'ensemble de nos agents. Ils sont dans les rues depuis mercredi 6 heures pour aider les Saintais ; ils sont engagés 24 heures sur 24. Pour être à leurs côtés très régulièrement, je peux vous dire que je suis extrêmement fier de leur engagement et de leur dévouement pour les Saintaises et les Saintais.

Une cellule de gestion de crise intégrant évidemment les pompiers, la Communauté d'Agglomération, et selon les besoins, les forces de police, est mobilisée. D'ailleurs, nous avons encore eu une réunion juste avant ce conseil municipal pour faire le point sur la situation. Nous avons mis en place des parpaings et des madriers, sans oublier la sécurisation de l'immobilier et la fermeture des containers. Des bacs ont été placés dans un lieu sécurisé pour le ramassage des poubelles, sachant que la brigade de propreté a été renforcée pour accélérer les collectes.

Nous avons fermé les parkings qui présentaient des dangers. Nous avons mis en place des replis pour que les véhicules puissent être stationnés de façon sécurisée. Aujourd'hui, sur la ville de Saintes, le parking est gratuit afin de ne pas pénaliser celles et ceux qui ont dû déplacer leurs véhicules et les garer là où ils ont pu – dans des endroits évidemment sécurisés.

Par la force des choses, nous avons aussi modifié la circulation des bus, ce qui entraîne naturellement quelques petits ajustements pénibles comme ce fut le cas aujourd'hui. Tout le monde est sur la brèche pour que tout soit le plus fluide possible, et pour que la vie des Saintaises et des Saintais soit la moins impactée. Je le redis : cette crue, qui est vraiment importante, est différente de celle de 2019.

Vous le savez, nous sommes vraiment mobilisés 24 heures sur 24. Dès demain matin, nous accompagnerons l'association Episol qui apporte des repas aux plus défavorisés dont la situation, aujourd'hui, est compliquée. Nous allons faire en sorte qu'elle puisse poursuivre son action, Thierry BARON et moi ayant prévu de délocaliser les bâtiments afin qu'elle soit en mesure de rendre toujours le même service, et ce dans un contexte forcément dégradé.

Vous l'imaginez bien, je suis en contact régulier avec Monsieur le Préfet ; avec lui, nous travaillons à la sécurisation renforcée des lieux inondés. Je vous annonce que je demanderai la



reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la ville, afin que toutes celles et ceux qui ont été impactés puissent être aidés.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Le Hall Mendès France est mobilisé non seulement pour le dépistage de la COVID-19, mais aussi pour la vaccination. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas tenir notre conseil en présentiel. Actuellement, nous n'avons plus de lieu disponible.

Malheureusement, c'est dans une période traditionnellement synonyme de convivialité que nous sommes encore contraints à ces distances. Croyez-moi, pour ces premiers vœux en tant que maire, j'aurais vraiment préféré un moment de partage avec tous les acteurs du territoire – les agents de la Ville, du CCAS, et de la Communauté d'Agglomération. Hélas, les indicateurs de la situation sanitaire sont tous en hausse en Nouvelle-Aquitaine et dans notre département.

Hausse du taux d'incidence, hausse du taux de positivité – en particulier chez les plus âgés d'entre nous – hausse des hospitalisations, y compris en réanimation. Là aussi, Saintes ne fait pas exception. Un certain nombre de retours de professionnels de santé confirment une aggravation de la situation dans notre ville. Je crois, d'ailleurs, avoir entendu Monsieur MAUDOUX le confirmer lui-même lors du dernier conseil communautaire.

Cette situation sanitaire explique qu'avec mon équipe, nous avons privilégié une séance du conseil municipal en visioconférence. Mendès France ne pouvait pas être démonté. En effet, ceux qui s'y sont rendus ont vu que nous avons mis en place des choses ; il était compliqué de tout redémonter pour reremonter demain matin. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre endroit qui permettrait d'avoir une distanciation suffisante, qui offrirait des conditions d'accueil acceptables, et qui disposerait surtout d'un réseau Internet assez fiable pour proposer la retransmission en direct du conseil municipal.

Je regrette de devoir le constater, mais l'état de nos bâtiments ne nous permet pas, aujourd'hui, de répondre aux exigences d'un conseil municipal ailleurs qu'à Mendès France. D'ailleurs, de nombreuses communes ont fait le choix de la visio. Par exemple, il y a Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées. Pourtant, c'est une ville qui a un taux de positivité et d'incidence inférieurs à nous. Même chose pour la commune de Mamers. Ce soir même, Limoges tient son conseil municipal en visio. Cette semaine, La Rochelle a mobilisé la visio pour son conseil municipal.

Je pourrais vous en citer des dizaines. D'ailleurs, la preuve que c'est quelque chose qui fonctionne bien : la région Nouvelle-Aquitaine n'a jamais cessé la visioconférence. Il faut bien reconnaître que le système mis à notre disposition par la Communauté d'Agglomération, dans le cadre d'une convention de partenariat, permet des échanges globalement de qualité, notamment comparé à d'autres systèmes. Évidemment, je le redis : je préférerais des échanges directs en présentiel.

Je ne vais pas épiloguer plus longtemps sur ce point. Je ne prendrai pas la responsabilité de mettre les services et les élus en danger, alors même que des moyens numériques de qualité permettent d'assurer aujourd'hui les débats. Naturellement, nous organiserons le conseil municipal en présence physique dès que la situation sanitaire le permettra. Là aussi, vous pouvez me croire, je suis aussi impatient que vous de siéger physiquement, et qui plus est dans la salle du conseil municipal que nous n'avons pas encore eu la chance d'investir depuis le début de notre mandat.

Pour compléter avec des informations qui intéressent beaucoup plus les Saintais – vu le nombre de questions quotidiennes dont ils nous ont fait part, et compte tenu de la demande de l'État par le biais de l'ARS – nous avons mis en place en quelques jours seulement un centre de vaccination. Je voudrais remercier tout particulièrement le Docteur François EHLINGER et



Caroline AUDOIN qui ont travaillé d'arrache-pied, qui ont mobilisé médecins, infirmières et les professionnels de santé.

Bien sûr, je me dois aussi de remercier les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, ainsi que des communes qui nous ont apporté un renfort en termes de personnel. Je pense notamment aux Gonds, à Saint-Georges-des-Côteaux, ou encore à Chaniers. Elles se sont pleinement mobilisées pour que l'on puisse assurer correctement le fonctionnement du centre de vaccination. Je peux vous dire que tous les retours que nous recevons disent que ce centre est franchement très bien organisé, que l'accueil est très sympathique, et que ça fonctionne très bien.

Malheureusement, comme tous – nous n'allons pas polémiquer, ça ne sert à rien – nous avons dû réduire notre nombre de vaccinations faute de vaccins, mais nous espérons être bientôt mieux dotés pour réaccélérer et continuer de vacciner le plus grand nombre d'entre nous. Pour y parvenir, je suis en contact quasi quotidien avec le directeur départemental de l'ARS. J'aimerais en profiter pour remercier également Monsieur le Préfet pour son attention permanente. Il est présent non seulement pour les inondations, mais aussi pour le reste, dont les vaccins. Il nous a soutenus pour que nous obtenions de l'ARS des doses suffisantes – en tout cas, on est mieux lotis que d'autres.

Depuis le dernier conseil municipal, nous avons avancé sur plusieurs dossiers. Comme nous le verrons lors du débat d'orientations budgétaires que Philippe CALLAUD vous présentera, Cœur de Ville est pour nous un projet phare. Après avoir assuré des animations en fin d'année qui ont permis de soutenir le commerce de centre-ville, nous avons retravaillé les conventions et les fiches actions avec l'État pour rattraper le retard. Nous avons mis à jour des actions qui n'avaient plus aucune raison d'apparaître dans ce programme, comme par exemple la requalification de la Galerie du Bois d'Amour, alors qu'elle avait été rachetée par un privé sans exercice de préemption par l'ancienne majorité faute de projet précis.

Nous avons cherché des financements sur des projets pour lesquels rien n'avait été demandé – le schéma directeur Saint Louis-Saint Eutrope-Vallon des Arènes, le schéma muséal, la plateforme de commerce en ligne – et nous avons récupéré 80 000 €.

Plusieurs opérations de réhabilitation de logements sont en cours d'instruction. Elles devraient aboutir prochainement et participeront à la redynamisation du cœur de ville. Ces derniers jours, nous avons identifié de nouveaux commerçants qui allaient s'installer dans le cœur de ville, ce qui m'a particulièrement réjoui. Je ne vous donnerai pas plus de détails parce que je ne voudrais pas leur porter la poisse, mais je sais que malgré cette période difficile, nous avons trois commerces qui devraient ouvrir très prochainement dans la rue Alsace-Lorraine.

Bref, sur ce dossier, nous avons plus avancé en six mois que lors de ces deux dernières années, alors même que nous n'avons plus de chargé de mission. Afin d'aller encore plus vite, nous vous proposons donc une délibération pour recruter un chargé de mission Cœur de Ville et Grands Projets. Les délais imposés pour engager des actions du programme sont très courts. Il nous faudra mettre le paquet pour rattraper notre retard.

Les marchés de fouilles et de travaux pour l'amphithéâtre vont être attribués très prochainement, pour un début de travaux prévu au printemps prochain. Vous trouverez encore des décisions qui s'y rapportent dans ce conseil. Nous avons engagé un travail avec les acteurs locaux que nous souhaitons renforcer dans les semaines à venir, avec notamment MédiaCtions. Pour cela, nous allons compter sur le soutien de la Caisse des Dépôts qui, là non plus, n'avait pas été sollicitée pour ça.



Pour Saint-Louis, nous reprenons l'ensemble du dossier. J'ai cru lire que certains, dans cette assemblée, étaient impatients de voir ce que nous allions y faire. Je comprends leur impatience, je le suis tout autant qu'eux. C'est vrai qu'il y a quand même eu douze ans d'attente, c'est long. Six ans avec Monsieur ROUGER, six ans avec Monsieur MACHON : au final, une vente annulée, aucun projet.

De notre côté, nous abordons ce projet avec beaucoup d'humilité ; nous ne voulons pas faire d'erreur, ni jeter à la poubelle tout ce qui avait été fait avant. En fait, nous le requestionnons avec un objectif clair que vous retrouvez en filigrane lors de la présentation du DOB : permettre aux Saintais de se réapproprier vite la partie la plus emblématique de ce site, et en faire un évènement d'identité et d'attractivité forte pour notre ville.

Pour cela, nous avons commencé à travailler avec l'EPIC de tourisme, la Communauté d'Agglomération, et les associations patrimoniales locales. Nous le ferons encore plus dans les semaines à venir.

Enfin, du neuf à l'Olympia. Le retour au sens initial et une zone bleue sont en cours d'expérimentation ; vous avez sûrement dû pouvoir l'expérimenter vous-mêmes. Depuis la semaine dernière, les retours sont très positifs, et je crois que nous avons eu la bonne idée de le faire rapidement. En effet, avec les inondations qui bloquent la circulation – vous l'avez certainement constaté – ça a permis d'avoir beaucoup plus de fluidité.

Concernant les travaux de Mendès France, là aussi, dans ce conseil, vous retrouverez des décisions qui ont permis de commencer les travaux dans l'ancien logement du gardien de Mendès France. L'objectif est d'y implanter un service d'aide et d'accompagnement aux associations. Par ailleurs, ces travaux permettent de faire travailler 95 % des entreprises du bassin d'emploi.

Il y a aussi la Palu. Je laisserai notre grand spécialiste François EHLINGER vous détailler le projet de délibération. Là aussi, c'est une nouvelle étape très importante pour l'avenir de la Palu. Sans cela, pas de projet durable et d'ambition possible sur ce site.

Pour ce qui est de la propreté urbaine, ce conseil et aussi l'occasion de vous informer de l'acquisition de balayeuses, de laveuses de rues et de plateaux-bennes pour continuer d'améliorer la propreté de notre ville. Il est important de donner les moyens à nos équipes. Merci encore au service technique et à l'adjointe en charge, Charlotte TOUSSAINT ; ils y mettent vraiment beaucoup d'énergie. Grâce à eux, aux abords de points volontaires de collecte, nous sommes passés de 611 sacs ramassés par mois de janvier à juin 2020, à 6 133 sacs par mois de juillet à décembre 2020. Merci pour votre très grande implication.

Autre décision importante proposée à ce conseil : Saint-Exupéry. Des travaux avaient été annoncés sur le bâtiment de l'ancienne école Saint-Exupéry, afin d'y installer la mission locale. Mais à notre arrivée, pas de programme sérieux. Les travaux ne prévoyaient pas d'ascenseur alors que les salles de réunion accueillant le public étaient toutes au premier étage. Il n'était pas possible de bénéficier de certaines subventions, car la Ville n'avait pas la compétence. Bref, des travaux brouillons et non financés.

Donc, en accord avec la Communauté d'Agglomération – avec qui, je vous le rappelle, nous travaillons de concert – nous vous proposons de céder ce bâtiment pour 1 € symbolique afin que la Communauté d'Agglomération puisse porter le projet et les travaux en reprenant le programme, et demander les financements que la Ville n'aurait jamais pu avoir. Vous savez que ce sont des projets importants, puisque les agents de la mission locale attendent ce nouveau local depuis près de dix ans.



Enfin, trois autres éléments importants de ce conseil municipal nous seront présentés tout à l'heure. Tout d'abord, le rapport égalité femmes-hommes avec Marie-Line CHEMINADE. Ensuite, il y a l'acquisition de vélos électriques auprès d'un fournisseur Saintais pour les agents de la Ville. Après avoir réuni les commissions municipales, nous inviterons l'ensemble des membres de la commission « Ressources » très prochainement pour vous présenter le nouvel organigramme de la Ville tel qu'il est aujourd'hui. La date retenue est le 8.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons passer aux délibérations. La première concerne l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 19 novembre et du 21 décembre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19/11/2020 ET DU 21/12/2020

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Bonsoir à toutes et tous. Par rapport à votre introduction, Monsieur le Maire, je pense que l'ensemble des élus tiennent à remercier les services de la Ville dans cette période compliquée. Il est bien rare qu'une équipe municipale ne connaisse pas une crue lors de son mandat ; on y a également eu droit l'an dernier. Effectivement, la montée des eaux a été moins rapide, mais les interventions le sont.

Aujourd'hui, j'ai eu plusieurs retours. Je rappelle que l'on a tout de même quatre moyens de suivre la montée des eaux, et à quelle vitesse. Il y a Vigicrues qui nous indique les montées sur Angoulême et Cognac ; on sait que dans les 48 heures, il y a un impact sur Saintes.

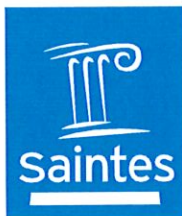
La pluviométrie au quotidien sur le secteur est également à prendre en compte ; on sait qu'il a beaucoup plu ces derniers jours, on pouvait s'attendre à une montée rapide.

On m'a parlé de manque de réactivité au niveau de certaines rues, notamment en ce qui concerne la pose de madriers. Je pense que les services ont dû être surpris. Surtout, c'est le rôle des élus de commander tout ce travail à faire.

La dernière chose d'importante qui peut paraître anodine parfois : les coefficients de marées. Ils peuvent impacter la montée des eaux sur Saintes. On l'avait vu l'an dernier : au moment où ça semblait stagner, finalement, le niveau de l'eau n'avait pas diminué parce que le coefficient était important.

Je voulais simplement rappeler à l'ensemble des Saintais que l'on a les moyens d'anticiper les crues que l'on connaît malheureusement régulièrement sur notre commune. Ça, c'était pour l'introduction.

Concernant la délibération et le procès-verbal, je voulais faire un petit commentaire. Je trouve qu'il est intéressant de lire ce procès-verbal à tête reposée, car c'est là que l'on peut vraiment juger à quel point, avec ces systèmes de visio et d'audioconférence – par exemple, je suis en audio – vous pouvez affirmer des choses erronées, parfois même plus, sans que des réponses argumentées puissent être apportées.



Finalement, ce fonctionnement vous arrange quelque part parce que le débat contradictoire a du mal à être entendu. Dans cette période compliquée, on attend autre chose d'une majorité. Il y a certainement mieux à faire que de polémiquer et de provoquer des élus qui préfèrent la politique et la réalisation des projets à une politique de petits mots et de phrases parfois assassines. Nous voterons ces PV, car malheureusement, c'est la retranscription de ce qu'il s'est dit, et surtout, de ce qu'il n'a pu se dire ; on a des exemples dans les deux PV.

J'ai aussi noté une erreur dans le PV du 21 décembre 2020, page 79. Ça concerne une intervention que j'ai faite pour rendre hommage à Claude BELOT et à l'ensemble des élus qui, pendant quarante ans, ont œuvré pour le syndicat de la voirie qui est installé sur Saintes, et qui fonctionne très bien avec beaucoup de personnel. C'était des félicitations adressées à toutes ces personnes, et vous m'aviez répondu : « *Alléluia !* » ; un terme qui, en plus d'être extrêmement surprenant à ce moment de la réunion, avait été prononcé sur un ton moqueur, voire laconique. Or, sur le PV, il est juste noté votre réponse : « *On a pris acte.* » De mémoire, la réponse n'était pas : « *On a pris acte* », mais ce fameux « *Alléluia !* » qui venait d'ailleurs.

Donc, nous voterons cette première délibération puisque c'est le reflet de ce qu'il peut se dire, sauf quelques différences éventuellement. Merci à vous.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. Ce sera très rapide puisque, Monsieur le Maire, vous avez déjà répondu à la question ; ça concernait les inondations. Beaucoup de Saintais de la rive droite se posaient la question du stationnement gratuit. Je pense qu'il serait important de le faire savoir de manière large, parce que beaucoup de gens s'interrogent là-dessus. Un dernier commentaire : un conseil municipal aurait très bien pu se tenir, à ma connaissance, dans le Grand Coudret qui est suffisamment large pour tenir et respecter les distances.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup. Avec l'équipe, nous avons décidé très rapidement de mettre la gratuité des parkings, puisque – et je l'ai précisé dans mon propos introductif – comme nous demandions aux gens de déplacer leurs véhicules, il était tout de même normal qu'ils puissent les stationner plus facilement.

Madame BENCHIMOL a demandé la parole.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Bonsoir à tous. J'ai demandé la parole pour expliquer pourquoi je vais voter contre les deux procès-verbaux. S'ils reflètent une partie de ce qui a été dit, ils ne mentionnent pas tous les dysfonctionnements qui ont émaillé ces deux conseils municipaux. Donc, je vais voter contre ces deux procès-verbaux qui arrivent tard, recopient in extenso les textes des résolutions, mais ne traduisent pas les échanges qu'il y a eu. Je vous remercie.

Monsieur DRAPRON : C'est noté, Madame BENCHIMOL.

Madame Véronique ABELIN a demandé la parole.

Madame ABELIN-DRAPRON : Je voulais juste préciser une chose sur le Grand Coudret pour lequel on a tout de même une difficulté. En effet, pour rendre public le conseil municipal, il faut qu'il puisse être retransmis sur Facebook. Or, l'on sait bien que l'on a des problèmes de réseau Internet sur certains secteurs, et le Grand Coudret n'est pas équipé pour que l'on puisse retransmettre le conseil municipal. On a eu le même problème sur le Camélia, je ne sais pas si



vous vous en souvenez. On avait fait un conseil municipal délocalisé, et ça avait été très compliqué de le retransmettre en direct. Donc, même si ça a l'air simple comme ça, ça ne l'est pas tant que ça.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Monsieur DRAPRON : Merci.

Monsieur DIETZ a demandé la parole.

Monsieur DIETZ : Bonsoir, merci de me donner la parole. Vous avez déjà répondu en partie à certaines questions que je me posais, mais si vous me le permettez, j'aimerais préciser que nous cautionnons les propos que vous avez tenus au sujet des efforts consentis pour gérer la crue. Nous nous associons bien évidemment à la détresse et à l'angoisse des Saintais concernés. Nous cautionnons également les moyens consentis pour le centre de vaccination.

Par ailleurs, je pense que c'est une très bonne initiative que de laisser le stationnement gratuit pendant cette période difficile, à condition bien évidemment – mais je suppose que vous le ferez – de bien informer les Saintais et qu'il n'y ait pas de confusion entre ceux qui se garent correctement, et ceux qui se garent mal et qui pensent que c'est également gratuit.

J'aimerais, si vous le permettez, adresser mes pensées les plus chaleureuses et les plus sincères parce – j'insiste là-dessus, il ne s'agit absolument pas d'une récupération politique – à toute la famille de Patrice THIBAUT. C'était un commerçant très connu qui œuvrait dans la rue Victor Hugo. Nous avons tous été surpris d'apprendre son décès cette semaine. J'avais souvent l'habitude de discuter avec lui de par les fonctions qui étaient les miennes à l'époque. Il avait toujours une parole positive lorsqu'il y avait des animations en ville, et il était et est force de proposition à sa manière ; il était très discret. Il va me manquer, tout comme les odeurs de torréfaction de son atelier qui se situe près de la place Blair. Je ne sais pas si l'activité continuera, mais en tout cas, il va nous terriblement nous manquer, et nous nous associons à la détresse de sa famille.

À propos du commerce, Monsieur le Maire, nous regrettons le départ de Bojan CIMBAL, mais vous aurez des propositions à nous faire tout à l'heure. Il aura laissé son empreinte et marqué la ville par son professionnalisme et son implication. Il connaissait quasiment tous les commerçants, et les commerçants le connaissaient également, qu'ils soient sédentaires ou pas. Je parle bien évidemment. Je précise que le service commerce avait été créé en 2010 par Monsieur ROUGER, mais il aura été complété et professionnalisé pendant le mandat de Monsieur MACHON. Donc, c'est un poste très important, et j'espère que vous le remplacerez.

J'aimerais terminer par un sentiment. En fait, il s'agit d'un clin d'œil – si vous me passez l'expression – à Monsieur CALLAUD, à Madame PARISI, à Monsieur EHLINGER, à vous Monsieur DRAPRON, et peut-être aussi à Madame CHEMINADE et à Monsieur CREACHCADEC. Vous avez connu l'opposition à des modes, à des degrés, et à des temps différents – certains d'entre vous étaient dans l'opposition de Monsieur MACHON sur la fin du mandat.

Ce n'est pas une position très agréable ou très confortable, vous en conviendrez. Une fois la déception, la frustration et la défaite passées, il s'agit pour nous et pour Saintes d'être constructif dans nos propositions, d'être lucides sur les propos que nous tenons. Le but n'est pas d'être systématiquement dans critique ; d'ailleurs, nous allons vous le démontrer ce soir. Nous ne sommes pas d'accord avec l'ensemble des points, mais nous aimerions être dans une attitude de proposition. En trois mots, nous serons dans l'observation, dans le questionnement, et dans la proposition.



J'ai parfaitement conscience que, parfois, les propositions sont écoutées d'une oreille distraite ; on dit : « *L'opposition a parlé, passons au vote.* » A priori, nous allons encore nous côtoyer pendant cinq ans. J'espère que nous arriverons à nous faire entendre et à participer de façon active à certains dossiers ; je vous ferai une proposition en fin de conseil.

Pour terminer, je tiens à dire que nous resterons cependant un peu le poil à gratter ; nous souhaitons amener un état d'esprit différent. Le XXème siècle a commencé depuis 20 ans, mais les relents de la Cinquième République sont toujours présents. Nous avons une majorité et une opposition qui s'opposent systématiquement. Je pense que l'on peut trouver un consensus pour un dialogue intéressant. L'heure du bilan n'a pas encore sonné ; plus tard, nous aurons le temps de reprendre des positions parfois un peu plus divergentes.

En tant que tête de liste « Unis pour Saintes », je souhaite que nous ayons cet état d'esprit, mais – et j'insiste là-dessus – je ne briderai jamais l'expression de chaque membre de « Unis pour Saintes ». De par leur sensibilité politique, de par leur position sur certains dossiers, ils seront en capacité de s'exprimer.

Je finis sur deux points. Avec Monsieur MACHON, nous vous avons adressé une lettre commune pour que le conseil municipal puisse se tenir en présentiel. J'espère que vos propos sont sincères, ils doivent l'être. Il faut espérer que l'on puisse se retrouver en présentiel ; les débats seront beaucoup plus démocratiques et permettront d'aller au-delà de la fameuse minute pour voter qui nous laisse parfois sur notre faim.

Madame ABELIN-DRAPRON a bien répondu à la question – je ne savais pas qu'elle prendrait la parole sur ce sujet-là : on voulait éventuellement proposer la salle Camélia ou la salle de la République. D'ici là, peut-être que vous aurez trouvé les moyens techniques pour retransmettre les propos aux Saintais.

Je souhaite évoquer un dernier point dont vous avez parlé, et je vous en remercie. Certes, c'est un clin d'œil un peu caustique, mais je vous montre quand même très rapidement le programme qui était le nôtre. Nous avons envisagé de « réaménager le rond-point de l'Olympia pour accéder directement à l'extrémité de l'avenue Gambetta. » On vous remercie d'avoir appliqué l'un des points de notre programme, c'est un point sur lequel nous n'étions pas d'accord avec Monsieur MACHON. En tout cas, je pense que c'est quelque chose de très positif. Certains commerçants l'attendaient – pas tous, il faut être honnête ; c'était une demande très forte de la part des habitants.

Enfin, nous avons précisé également à la création de zones bleues gratuites ; vous en avez mis une à l'essai au bout de l'avenue Gambetta. Nous pourrions envisager – mais nous aurons l'occasion d'en discuter – d'autres zones bleues à l'avenir. Je vous remercie de m'avoir écouté

Monsieur DRAPRON : Merci, Monsieur DIETZ. Je suis ravi que l'on soit en phase sur un certain nombre de points. Vous l'avez dit : j'ai aussi fait partie de l'opposition. Je comprends évidemment que cela puisse être frustrant ; je l'ai été à une époque. Néanmoins, j'aimerais vous préciser quelques petites choses.

Pour la première fois depuis douze ans, une commission spéciale a associé des élus de l'opposition à la rédaction du nouveau règlement intérieur. Nous avons multiplié par deux le nombre de conseils communautaires, parce que là aussi, il y avait un besoin de se retrouver très régulièrement pour débattre. Nous avons fait plus de conseils municipaux que les six premiers mois de l'année – je parle de 2019, compte tenu que l'on compare par rapport aux années constante, et non par rapport à l'année COVID-19. On a même donné une représentation à un élu de l'opposition dans un syndicat où ne siège aucun membre de la majorité.



Donc, je pense que l'on a fait part d'un certain nombre d'ouvertures. Je dois avouer – et peut-être plus que vous – que j'ai hâte de retrouver la salle du conseil municipal, parce que c'est une vraie frustration d'être maire de cette ville et de ne pas avoir pu siéger depuis plus de six mois dans la salle du conseil. C'est quand même l'endroit – et vous le dites bien – où s'exerce la démocratie locale, et où l'on doit se retrouver ; je suis le premier frustré. Donc, je vous garantis que dès que l'on pourra le faire, on le fera.

Pourquoi ne pas faire en présentiel ? Si l'on vous a dit qu'il fallait tenir compte des problèmes de connexion, il ne faut oublier les coûts que ça engendre. Aujourd'hui, nous avons des accords avec la Communauté d'Agglomération qui nous permettent de retransmettre le conseil municipal sans aucun coût. Demain, si l'on devait avoir une salle, il faudrait prendre un prestataire, ce qui n'est pas gratuit. Nous sommes aussi comptables de l'argent public. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons préféré continuer sur ce système-là ; tout le monde le fait. Ce n'est pas l'idéal mais ça fonctionne.

Enfin, je voudrais tout de même m'associer à vous pour la disparition de Monsieur THIBAUT, parce que comme vous, j'ai appris cela de façon assez brutale ; j'ai envoyé évidemment un mot à son épouse. Comme vous, j'étais habitué à sentir la torrification du côté de la plage Blair ; j'allais prendre un thé ou un café chez lui. Cette disparition, bien évidemment, nous touche.

Merci à toutes et à tous. Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Pardon, Monsieur MAUDOUX a demandé la parole.

Monsieur MAUDOUX : Bonsoir à tous, et bonsoir Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être bref. Effectivement, cette introduction est intéressante parce que le ton est très sympathique de part et d'autre. Personnellement, j'apprécie beaucoup la tournure du conseil de ce soir. Je voudrais juste revenir sur le dernier conseil pour dire que je voterai contre la délibération. Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'à nos yeux, la délibération n°3 de la dernière fois n'était ni légale ni dans un rail de compréhension lisible autant pour les élus que pour les citoyens. Et puis parce qu'en fin de conseil, il n'y avait pas l'ambiance d'aujourd'hui, même si vous nous avez privés des questions diverses. Vous vous êtes appuyé sur un règlement en disant : « *Je n'ai pas reçu de questions écrites 48 heures avant.* » Or, le règlement ne pouvait pas s'appliquer parce qu'il n'avait pas encore été voté.

Donc, lors du dernier conseil municipal, je pense que nous avons tous été frustrés de ne pas pouvoir intervenir comme nous le souhaitions. En ce qui me concerne, j'avais une intervention presque anecdotique ; mais quelque part, il y a un décalage. Donc, est-ce que vous nous permettez, ce soir de revenir en arrière, ou est-ce que ça appartient au passé ?

Monsieur DRAPRON : Je prends note de vos remarques pour le PV. Concernant les questions diverses, le règlement – et vous l'avez dit – a été voté. J'ai reçu des questions de votre groupe, j'y répondrai en fin de séance.

Monsieur MAUDOUX : Je parle du dernier conseil pour lequel, finalement, vous avez anticipé l'application d'un règlement.

Monsieur DRAPRON : Vous me renvoyez les mêmes questions.

Monsieur MAUDOUX : Je ne souhaite pas gâcher ce ton que j'apprécie depuis le début du conseil. Je ferai juste une proposition constructive sur les inondations. Lors des crues précédentes, j'ai remarqué que des personnes âgées étaient obligées de se promener sur un



seul bastaing. Je pense qu'il serait bien que l'on en mette deux afin que ce ne soit pas de la gymnastique pour les personnes handicapées, les femmes avec des poussettes, et les personnes âgées. Je vous remercie si vous appliquez cela très rapidement.

Monsieur DRAPRON : Je répondrai à votre question en fin de conseil. Je vous ferai un point sur tout ce que l'on a mis en place jusqu'à maintenant avec les madriers. Vous verrez qu'en nombre de kilomètres, ça fait déjà beaucoup.

Monsieur ROUDIER : J'ai redemandé la parole par rapport à la délibération. Ça ne va durer que trente secondes.

Monsieur DRAPRON : Je vous en prie.

Monsieur ROUDIER : Merci. Je voulais quand même rappeler qu'auparavant, dans les différentes instances paritaires, l'opposition n'a jamais eu d' élu titulaire ; c'est tout à fait anormal. Pourtant, il est déjà arrivé que des élus de l'opposition soient titulaires au comité technique, au CHSCT, et au CAP ; il me semble que c'est parfaitement normal.

Pour répondre à Monsieur MAUDOUX : il faut savoir que l'an dernier, nous avons investi dans un nombre de madriers important.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup. On passe au vote, vous avez une minute.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Le résultat du vote

Sont contre Madame BENCHIMOL, Madame BETIZEAU, Madame ROUSSAUD, Madame CHABOREL et Monsieur DIETZ. S'abstiennent Monsieur MACHON et Monsieur ARNAUD.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 7 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier)

Abstentions : 2 (ARNAUD Dominique et MACHON Jean-Philippe)

Ne prend pas part au vote : 0

Nous passons à la délibération n°2, Marie-Line : le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

FINANCES

2021-2. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Madame CHEMINADE : Bonsoir à toutes et à tous. Préalablement au débat d'orientations budgétaires qui va vous être présenté, sur la délibération suivante, par Monsieur Philippe CALLAUD, nous nous devons de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité.



Les données extraites au 31 décembre 2020 font apparaître un bilan quant à la répartition femmes-hommes selon diverses thématiques liées entre autres à la mixité dans les filières, cadres d'emploi et fonctions. Je vais juste vous faire un petit résumé des éléments les plus significatifs de ce rapport.

Au niveau de la Ville de Saintes, l'effectif de la collectivité se compose de 43,90 % de femmes, majoritairement en filière administrative et culturelle. Elles sont présentes tout de même dans d'autres filières, dont la police municipale où elles constituent 13 % de l'effectif de ce service.

La répartition des femmes et des hommes titulaires d'un grade de catégorie A est équilibrée.

Pour ce qui concerne la catégorie B, il est à noter qu'elles sont plus nombreuses.

La répartition liée aux avancements de grade et aux promotions internes toutes catégories confondues, révèle que les femmes sont majoritairement bénéficiaires à hauteur de 59,45 %.

Il est à noter aussi qu'elles bénéficient d'un plus grand nombre de journées de formation ; en tout cas, sur l'exercice 2020.

Quant à la rémunération, il y a un écart sensible pour ce qui concerne les femmes qui sont de catégorie A. Par contre, cet effet s'inverse pour la catégorie B où elles ont une rémunération plus importante proportionnellement à celle des hommes.

Voilà pour les éléments les plus significatifs de ce rapport femmes-hommes au niveau de notre collectivité.

Monsieur DRAPRON : Merci, Marie-Line. Pareil : si vous avez des questions, vous nous envoyez un SMS. Je n'en ai pas reçu pendant la présentation. Si, finalement. Madame LAURIBE. Après, nous prendrons acte, il ne s'agit pas d'un vote.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je prends acte de ce rapport, et je vous en remercie. Par contre, je trouve effectivement que l'écart net des salaires moyens hommes-femmes est tout de même très défavorable aux femmes. Dans la catégorie A, elles gagnent 44 % moins que les hommes ; et toutes catégories confondues, elles gagnent quand même 16 % moins que les hommes. Donc, est-ce que cela veut dire que dans le débat d'orientations budgétaires, vous prévoyez d'augmenter les femmes d'au moins 16 % ?

Madame CHEMINADE : On essaiera.

Monsieur DRAPRON : Merci, Madame BENCHIMOL. On est complètement d'accord avec vous. C'est quelque chose que l'on subit, dont nous avons hérité ; nous allons essayer. Comme vous, nous trouvons profondément injuste cette différence de rémunération. Donc, nous allons essayer d'équilibrer les choses.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Pour la catégorie A, ça fait quand même 1 800 € par mois pour les femmes, et 2 600 € par mois pour les hommes. C'est un écart considérable.

Monsieur DRAPRON : On a fait le constat comme vous. Je vous le dis : nous allons rééquilibrer toutes ces choses-là.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci.



Madame ABELIN-DRAPRON : J'aimerais juste apporter un éclairage, même si je pense que ce n'est peut-être pas la seule explication. En fait, dans la lecture du rapport, nous voyons qu'il y a tout de même beaucoup d'hommes particulièrement âgés. Vous savez comment se construit une carrière dans la fonction publique : il y a des avancements qui sont liés à l'expérience. Donc, ça peut aussi expliquer en partie cet écart, sachant que dans la pyramide des âges, vous avez des hommes qui sont plus âgés que les femmes.

Monsieur DRAPRON : Merci, cette précision est importante. Nous prenons acte de ce rapport et passons à la délibération n°3 qui est la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Là, c'est Monsieur CALLAUD qui vous présente le débat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relative à la fonction publique, qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité.

Considérant que le présent rapport présente des éléments statistiques d'information, suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- PRENDRE ACTE de la présentation par Monsieur le Maire, du rapport de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Saintes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Maire, du rapport de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Saintes.


2021-3. TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2021 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)

Monsieur CALLAUD : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. J'en suis désolé, je risque d'être un peu long. C'est la règle, dans la mesure où ce DOB est soumis bien sûr à la loi.

La présentation du DOB 2021 de notre majorité municipale constitue la traduction de notre stratégie budgétaire pour la réalisation de notre projet de campagne. Selon la maxime républicaine, « faire ce qu'on dit, et dire ce qu'on fait. » Cependant, ce soir, nous vous présenterons également une stratégie visant plutôt comment réaliser notre projet ; c'est-à-dire comment, dans l'environnement budgétaire actuel de Saintes et de la France, allons-nous réaliser notre projet de campagne – les bâtiments publics, les équipements sportifs et culturels, les écoles, les trottoirs, les rues, l'éclairage, la Palu, les sites patrimoniaux et emblématiques.



C'est pourquoi le DOB présentera bien sûr nos orientations pour 2021, mais la transparence et la cohérence nous commandent de présenter notre méthode pour la mandature jusqu'en 2026.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Comme je vous le disais, le débat est très encadré par la loi. C'est pourquoi nous devons aborder le contexte général des finances publiques, les orientations budgétaires bien sûr, l'évolution financière de la collectivité, l'évolution des taux, l'évolution des dépenses et des effectifs. Je m'en excuse, mais je dois me soumettre à cette obligation légale, et à la fin de cette présentation, je demanderai au Maire de proposer au conseil municipal de prendre acte de cette présentation.

Nous sommes contraints de placer ce DOB dans le contexte général, dans la mesure où les collectivités locales telles que la Ville de Saintes dépendent tant de la politique nationale que parfois même de la politique européenne. Il ne vous a pas échappé que l'année 2020 a été largement marquée par une crise sanitaire inédite, entraînant une chute vertigineuse du PIB et de l'ensemble de la zone euro, et notamment de la France.

Cependant, un soutien massif a été opéré par l'Europe et par la France. Le coût total a été de 470 milliards d'euros pour le premier confinement, et de 20 milliards d'euros supplémentaires pour la seconde vague. Je ne sais pas ce qu'il en sera pour la période actuelle. Malheureusement, la baisse de l'activité et ces interventions publiques massives ont entraîné un déficit public de 11,3 % du PIB, et une dette publique de 119,8 % du PIB. C'est abyssal.

Dans ce cas, les collectivités territoriales et l'État doivent poursuivre leur logique partenariale en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement, et en poursuivant leur politique d'investissement ; c'est bien ciblé par les dispositions de l'État. En 2019, les efforts des communes dans la période passée ont permis de favoriser l'investissement à +13 % sauf à Saintes, j'ai envie de dire – et de maintenir les dépenses de fonctionnement.

L'État encourage les communes à formaliser une priorité à la rénovation énergétique, à la mobilité verte, à l'accélération du Plan vélo. Cela tombe bien, puisque ça constitue le point central de notre projet municipal.

Je rappelle également que la taxe d'habitation a été supprimée – c'est une condition qu'il faut bien avoir à l'esprit – pour 80 % des foyers à horizon 2020, et qu'elle le sera pour les 20 % restants à horizon 2023. Enfin, la DGF doit être stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros – en tout cas, on l'espère. Quant au FCTVA, il est en hausse de 37 millions d'euros car les communes – comme je vous l'ai dit tout à l'heure – ont fortement investi en fin de mandat, sauf à Saintes.

Dans ce contexte, quelles sont les marges de manœuvre financières pour la ville de Saintes ? Les charges à caractère général ont globalement augmenté sur cette période de 354 000 € – soit près de 2 % – et représentent 23 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, l'épargne brute est ainsi en hausse de 865 000 € par rapport à 2018, ce qui s'explique par la baisse des dépenses à caractère général de 3 % – malgré des dépenses importantes – par la diminution des frais de personnel de 2 %, mais surtout, par la baisse de 5 % pour les associations Saintaises. Donc, tout cela a contribué à un autofinancement qui permet d'avoir de l'espoir. Le COVID-19 a affecté le budget de la ville de Saintes, tant en dépenses qu'en recettes, malheureusement.

Comme indiqué sur la slide n°9, le taux d'épargne provisionnel devrait rester autour de 13,4 % pour 2020. Je vous rappelle que la marge d'épargne prévisionnelle, c'est l'autofinancement



dégagé par la section de fonctionnement après le paiement des charges à caractère général et les charges de personnel. C'est ce qui permet d'abonder les crédits de la section d'investissement, et de pouvoir investir pour Saintes.

Dans ce croquis, on voit que l'épargne brute a baissé considérablement entre 2014 et 2018, a légèrement remonté en 2019, et stagne en 2020. Évidemment, le taux d'épargne brute suit le même alignement. Il convient néanmoins de contenir ces charges à caractère général pour arriver à une recherche constante des ressources externes. Il convient, à cet égard, de saluer les agents municipaux, encore une fois.

Il est possible de noter un sous-investissement chronique des dépenses d'équipement qui ont connu de fortes disparités – notamment en 2017 – dans la ville de Saintes. Il suffirait que vous vous reportiez au croquis qui figure page 10 pour vous apercevoir que la ville de Saintes a un sous-équipement et un sous-investissement chroniques en 2015, en 2016 et en 2017, et ce dans des proportions abyssales par rapport aux communes de la même strate sur l'ensemble de la France, ou par rapport à des communes de la Nouvelle-Aquitaine.

En plus de ce sous-investissement, il y avait beaucoup de restes à réaliser. Ça signifie que les investissements prévus au budget n'ont pas été réalisés dans l'année, mais dans l'année N+1. On le voit également dans les dépenses d'équipement, puisqu'en 2014 – c'est vrai qu'il y avait le PRU – il y avait 10 millions d'euros d'investissement. En 2015, 6,176 millions d'euros. En 2016, 4,30 millions d'euros. En 2017, 3,731 millions d'euros. Les années suivantes, ça remonte légèrement, avec toujours des restes à réaliser.

Évidemment, la ville n'était pas très endettée, mais la dette, elle se trouve ailleurs. La ville n'était pas très endettée dans la mesure où l'on n'investissait pas, c'est clair. L'autofinancement a baissé considérablement dans les premières années, avant de remonter sur la fin. La volonté d'investir pour la ville de Saintes, c'est notre projet parce qu'il n'y a pas d'autre solution pour s'en sortir.

Les orientations, c'est d'abord d'accompagner le plan de relance de l'économie France Relance décidé le 3 septembre 2020 par des mesures en matière d'écologie, de compétitivité et de cohésion sociale. Deuxièmement, c'est de restaurer le programme Action Cœur de Ville – comme le Maire vous l'a dit au départ. Il a déjà été réactivé par notre équipe, car ce fut une très belle affiche en 2019, un très beau label dont on peut s'enorgueillir. Cependant, très peu d'actions ont été engagées, mais surtout, aucune subvention sur les projets n'a été activée.


Donc, dès notre arrivée, nous avons activé les projets. Rappelons que la préfète de région, en décembre 2020, nous avait indiqué que Saintes faisait partie des dernières communes inscrites, et que nous devons impérativement rattraper ce retard.

Déjà, comme vous l'a dit le Maire en début de séance, trois dossiers ont été déclarés éligibles ; nous avons obtenus 80 000 € de subvention. Cela concerne le schéma directeur, le schéma muséal, et la plateforme « Achetez à Saintes ». Nous poursuivrons cette Action Cœur de Ville jusqu'à son terme, car c'est une opération de revitalisation du territoire.

En ce qui concerne les recettes, les taux d'imposition – nous avons pris cet engagement – demeureront inchangés. Les choix politiques de ne pas recourir au levier fiscal nécessitent de travailler bien sûr à un contrôle des dépenses, et à la recherche de recettes nouvelles. Nous veillerons à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement. Parmi les autres pistes, il y a des offres de services des équipements municipaux – dans la mesure où la pandémie s'arrêtera un jour, je l'espère – et un plan de cession d'actifs sera également établi sur la durée du mandat.



Les charges de personnel seront maintenues à un niveau acceptable. Enfin, l'attribution – et nous y tenons – aux associations permettra de répondre aux attentes des Saintais en matière de vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Un autre atout vraiment essentiel sur lequel je veux insister : le renforcement de la relation avec la Communauté d'Agglomération. Il faut bien reconnaître – et personne, ici, ne pourra soutenir le contraire – que les relations avec l'agglomération saintaise ont pu être contraintes lors du mandat précédent ; je pèse mes mots.

Il s'agit donc de rétablir des liens forts. Plusieurs sujets amènent les collectivités à œuvrer de concert : l'aménagement du territoire, la convention de mise à disposition de services communs entre la CDA et la Ville, le projet de nouveau siège de la Communauté d'Agglomération qui sera effectif courant 2021, le renouvellement urbain avec le logement social, les subventions ou pas, les aides aux travaux de façade, la mobilité douce, les travaux de la Flow Vélo qui va enfin voir le jour sur la commune de Saintes, l'éducation, la mise en place de fonds de concours sur les bâtiments scolaires, le développement durable, les milieux naturels et énergie, le programme TEPOS, la modernisation des déchetteries. Bref, tout ce qui pourra être fait le sera en lien avec la CDA. Mais tout cela doit se construire dans le cadre d'une planification.

L'engagement des travaux sur la ville - qui, nous l'espérons, seront votés et exécutés chaque année – concernera la voirie, les trottoirs, les bâtiments publics, les équipements culturels et sportifs, l'éclairage public, et le renouvellement des équipements. Les projets prioritaires seront l'évolution du projet du site de Saint-Louis – et j'en parlerai, tout à l'heure, dans le budget annexe – du programme urbain autour du quartier Saint-Eutrope et de l'amphithéâtre gallo-romain, l'aménagement du site de la Palu dont François nous parlera tout à l'heure, la réfection de la piste d'athlétisme, les ouvrages d'art, le Dojo comme promis lors de la campagne, et le terrain hybride.

Tout cela doit se construire en 2021, et sur la totalité du mandat. C'est-à-dire que nous devons mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement que nous vous présenterons, bien entendu. Mais auparavant, nous devons avoir le retour de l'ensemble des diagnostics que nous avons demandés. Nous avons des rapports partiels, mais pas encore de rapports complets. Quand le manque d'entretien des bâtiments publics est évoqué, je pense à la médiathèque, mais aussi aux écoles. Par exemple, je sais que le mur de l'école Jules Ferry s'est encore écroulé. L'état des rues et des trottoirs est catastrophique, Monsieur le Maire, et ce depuis vingt ans. Nous attendons également le diagnostic financier. Nous avons eu quelques retours, mais là encore, que partiels. Nous aurons tout cela pour la préparation du budget 2021, même si nous savons que certains budgets ont explosé de manière faramineuse. Nous nous interrogerons, et nous le ferons tous ensemble en toute transparence, bien sûr. Ainsi, nous pourrions adapter notre PPI en fonction de nos besoins, et ce d'autant que dans les trois derniers mandats, de nombreux équipements n'ont pas fait l'objet de vigilance et d'entretien suffisants, de sorte que ce mandat devra supporter ces plans de charge pour l'ensemble des Saintais. Monsieur le Maire, je suis désolé de vous annoncer que ça constitue également une dette envers les Saintais que notre mandat devra réparer.

Cette prospective pluriannuelle dont je vous parlais est marquée par le maintien à un niveau identique de l'épargne de gestion – le fameux autofinancement de la section de fonctionnement qui abonde la section d'investissement – avec une augmentation de 100 000 € par an à partir de 2022 pour tenir compte de l'arrêt du versement de la subvention à Q-Park. Vous savez que nous avons un contrat de 30 ans qui se terminera en 2036 ; nous sommes pieds et poings liés en termes d'harmonisation et d'ambition dans le domaine du stationnement. Néanmoins, en 2021,



la somme de 100 000 € par an ne sera plus remboursée. Cela abondera, bien sûr, les investissements dont je vous parlais tout à l'heure.

L'épargne nette et l'épargne brute évolueront en fonction des emprunts qui devront donc être contractés par la Ville.

La Ville a pour objet, Monsieur le Maire, d'investir 8 millions d'euros par an. Ce montant, qui a été investi par les communes de la région Aquitaine de la même strate, est tout à fait possible ; il s'agit d'investir un million d'euros de plus par an par rapport à la situation actuelle. Encore une fois, nous nous dirigerons vers un PPI que nous présenterons à l'ensemble du conseil municipal.

Dans les prochains mois, nous ferons un tableau de suivi des autorisations de programme et des crédits de paiement permettant la mise en place de ce PPI ambitieux. À la page 20 et à la page 21, vous avez la présentation des graphiques qui nous permettront de réaliser ces investissements à hauteur de 8 millions d'euros par an, sur la base des projets que je vous ai indiqués à l'instant. Voilà pour le budget général

Je pourrais vous dire un mot – parce que la loi nous commande – sur les Ressources humaines, mais je crois que Marie-Line en a parlé ; ça n'appelle pas de complément particulier, sauf s'il y a des questions.

Je termine par les budgets annexes. Le golf est connu pour être un acteur du développement touristique de notre territoire. En 2021, il s'agit d'accompagner l'objectif d'attractivité et de notoriété au niveau départemental, régional, voire national, en s'appuyant sur des opérations qui sont listées en page 26, et sur lesquelles je ne reviens pas. Le but est d'assurer essentiellement les investissements de renouvellement des équipements dans la poursuite du plan de travaux réalisé en 2019 et en 2020. Ce dernier portait sur l'amélioration de la qualité de l'accueil, l'entrée, le restaurant, la salle de réunion, le bâtiment d'accueil, le maintien du terrain en bon état, la poursuite de l'augmentation des recettes en rehaussant le nombre de nouveaux golfeurs. Venez « golfer » à Saintes, vous renforcerez les recettes de ce budget annexe. En matière d'investissement, il s'agira de maintenir le matériel et le parcours existants

Concernant le budget annexe Saint-Louis – là encore, Monsieur le Maire, vous l'avez abordé tout à l'heure – ça porte sur les investissements réalisés depuis l'acquisition en 2008. Vous vous souvenez sans doute de la plaque : « *Dans 30 ans, on réalisera le site Saint-Louis.* » Eh bien, pour notre part, nous ne voulons pas attendre 30 ans pour le réaliser. Il y avait un prêt de 5,1 millions d'euros dont le remboursement intégral devait se faire en 2017. Finalement, nous avons bénéficié d'un réaménagement, ce qui fait que nous avons bénéficié de cinq années supplémentaires. Désormais, ce sera en 2021, avec des annuités d'environ un million d'euros par an.

Le précédent projet – qui était un appel à projets – a été abandonné parce que beaucoup trop coûteux, et trop long. Le nouveau projet – dont on parlera peut-être s'il y a des questions – repose sur une vision globale inscrite dans le plan d'action Cœur de Ville, ainsi que dans la grande dorsale patrimoniale et touristique de la ville.

Il est structuré ainsi qu'il suit le redéploiement juridico-économique du site Saint-Louis et le futur quartier alentour :

- La suppression de l'ascenseur, de l'hôtel et du restaurant dans la chapelle – sachant que nous avons déjà supprimé beaucoup de choses comme le sens de circulation ;
- La construction de logements locatifs et résidentiels – avec une part dédiée au logement social – ainsi que d'une résidence senior ;



- L'aménagement qualitatif du Belvédère.

Sa vision globale s'appuiera sur le plan directeur du quartier.

J'en ai terminé. Je ne paraphrase pas l'autorisation de programme qui doit être présentée, vous en avez toutes et tous pris connaissance en page 28. Cette présentation des autorisations de programme et des crédits de paiement sera bien évidemment revue et modifiée en fonction du retour des diagnostics et du PPI qui sera mis en place par notre équipe. J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Merci, Philippe, pour ce débat d'orientations budgétaires détaillé. Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'adjoint aux finances, après avoir analysé votre document et écouté votre présentation, je pense qu'il faudrait requalifier ce DOB (débat d'orientations budgétaires) en DIB (débat d'incompétence budgétaire). Il tente de masquer cette incompétence derrière une raillerie insultante et une critique systématique des actions du mandat précédent.

Mais personne n'est dupe. Chacun est désormais conscient - et votre présentation en est une preuve - qu'en dehors de copier les projets MACHON, vous n'avez pas de programme, et que vous vous êtes présenté uniquement pour cumuler les indemnités.

Monsieur l'adjoint aux finances, vous avez fait la démonstration que vous ne comprenez rien aux chiffres, car vous êtes un homme de prétoire. Pendant six ans dans l'opposition, vous nous avez donné des leçons sur le manque de vision de nos DOB. On aurait donc pu espérer que vous développiez votre vision du mandat.

Hélas, au lieu de cela, vous vous contentez une fois de plus de dénigrer la baisse de la dette et les montants des investissements - les deux, d'ailleurs, étant liés - ainsi que la situation financière excellente que nous avons laissée en fin de mandat, tout en reprenant dans vos priorités les projets que nous avons lancés et financés avec nos grands partenaires que sont le département, la région, l'État, et la Banque des Territoires.

Vous balancez quelques chiffres - comme les 8 millions d'euros d'investissement par an - sans même présenter plusieurs scénarios. Vos chiffres - pardonnez-moi de le dire directement - ne sont ni réalistes ni crédibles. En effet, sans augmenter les impôts, et sans revenir à un niveau de dette astronomique, comment ferez-vous pour financer des projets tels que celui de Saint-Louis ? Combien va coûter un musée archéologique sur Saint-Louis ? Entre 25 et 30 millions d'euros ? Qui sera prêt à le financer après le COVID-19 ?

Dans le budget annexe Saint-Louis, où sont passés les 1,5 million d'euros qui étaient disponibles pour démarrer dès le mois de septembre les travaux sur Saint-Louis ? Donc, sans augmenter les impôts, sans revenir à une dette, vous voulez aussi financer l'Action Cœur de Ville, sachant que le projet Saint-Louis en faisait intégralement partie. Il a été défini comme tel - et je le précise - en parfait accord entre la Ville et la CDA.

Comment allez-vous faire pour poursuivre la réfection des rues et des trottoirs ? Par ailleurs, vous avez omis de dire que vous alliez devoir investir obligatoirement dans la rénovation des



réseaux d'eau et d'assainissement avec le syndicat Eau17, et notamment dans les réseaux d'eaux pluviales qui sont de la responsabilité de la ville.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Donc, je ne vous donne pas à deux ans, surtout après avoir littéralement décimé toutes les équipes projet, que ce soit à l'équipe projet Saint-Louis, ou celle d'Action Cœur de Ville. La dernière personne en date, c'est le manager du centre-ville, Bojan CIMBAL ; il s'occupait des commerces.

Les équipes projet sont donc totalement décimées, les projets arrêtés, ce qui explique pourquoi il y a huit à dix mois de retard sur l'Action Cœur de Ville. Je ne vous donne pas deux ans avant de détériorer les ratios d'équilibre financier de la Ville, et de vous voir contraint et forcé de proposer au conseil municipal d'augmenter les impôts des Saintais.

La seule vision positive durant votre mandat – vous n'en faites pas mention - sera le Ferrocampus, un projet porté par Alain ROUSSET (le président de région) auquel vous n'avez pas participé, et que vous avez même publiquement critiqué. Pourtant, il faudra bien que la Ville contribue et investisse dans ce projet-là avec la région, notamment dans la rénovation contiguë du quartier de la gare.

Vous ne fournissez aucune indication quant à la manière dont vous entendez maintenir les équilibres financiers. Vous ne donnez que de vagues espérances issues de vos rêves qui, aujourd'hui, deviennent des cauchemars pour les Saintais. De plus, le conseil a lieu par visioconférence ; l'information que vous nous communiquez est tardive, partielle, peu transparente.

Pour ces raisons, nous considérons que le débat d'orientations budgétaires est tronqué et non démocratique, et nous vous demandons d'en prendre acte.

Monsieur DRAPRON : Je vous remercie, Monsieur MACHON. Je vais donner la parole à Monsieur ARNAUD.

Monsieur ARNAUD : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Suite à la présentation de ce rapport, nous pouvons vérifier que la commission des finances de l'ère MACHON a bien œuvré, puisqu'il fait état d'une situation financière de la ville à fin 2019 tout à fait satisfaisante. Nous avons un taux d'épargne brute proche de 14 %, et un endettement maîtrisé à hauteur de 25,5 millions d'euros.

Vous parlez d'un sous-investissement chronique. Il faudrait expliquer que pendant notre mandat, nous constatons que les dépenses d'équipement comptabilisées ville s'élèvent à 5 000 € par an. Mais dans les différents projets, il faut aussi considérer la part revenant à l'État, à la région, au département, à la DRAC, et aux autres financeurs. Nous sommes donc bien sur des niveaux de réalisation à hauteur de 8 millions d'euros par année.

De plus, vous mentionnez à juste titre qu'il y a des restes à réaliser par année. Ceci se justifie par le volume de travaux maximum que la Ville peut entreprendre annuellement au regard des délais administratifs. Donc, les 8 millions d'euros d'investissement par an que vous engagez sont totalement irréalisables.

Nous pouvons aussi noter que, dans votre prospective, vous intégrez dans les recettes les montants d'un plan de cessions immobilières programmé. Nous nous en étonnons, puisque durant notre mandat, Monsieur l'adjoint aux finances actuel se révoltait quand nous parlions de cession d'actifs ; il affirmait que nous vendions les bijoux de famille. Aujourd'hui, il prend enfin conscience de la nécessité d'effectuer des cessions pour équilibrer les budgets de la ville.



Nous serons donc vigilants sur les options que vous retiendrez pour l'établissement du futur budget, pour ne pas voir se dégrader une situation financière actuelle tout à fait appréciable.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur ROUDIER a demandé la parole.

Monsieur ROUDIER : Merci de me donner la parole. Je veux juste rappeler que les plans pluriannuels d'investissement existaient. Lors de notre mandat – et vous allez continuer, c'est tout à fait louable – nous avons rénové et échangé 35 % de l'éclairage public, ce qui n'est pas rien ; c'est 6 500 mâts sur la ville de Saintes. Donc, c'est à la fois faire des économies et toucher au développement durable en faisant attention à tout ce qui était l'écologie, avec des systèmes qui sont beaucoup moins énergivores.

En termes de voirie, vous n'avez pas dû bien voir les kilomètres qui ont été réalisés, mais au cours des six prochaines années, vous verrez que si l'on a tous envie de faire beaucoup en termes de voirie, en termes de trottoirs, en termes de réseaux, on ne réalise jamais la totalité de ce que l'on n'envisage de le faire parce que le temps passe très vite. En tout cas, je peux vous garantir – je m'y étais engagé, j'ai réalisé à titre personnel un certain nombre de réunions et de collaborations – que j'ai fait le maximum. Nous avons réussi à faire des kilomètres et des kilomètres de voirie et de trottoirs.

En ce qui concerne les grands travaux, c'était réalisé bien entendu avec des financements extérieurs, ce qui nous a permis de faire de grosses choses, notamment sur les entrées de ville.

Vous revenez souvent sur la médiathèque. Donc, j'invite notamment Monsieur CALLAUD – qui a été élu dans les années 90 – à se rapprocher du rapport d'expertise de la médiathèque ; il sera surpris des termes donnés sur ce rapport, puisque c'est vrai que cette médiathèque, malheureusement, aurait pu tomber au bout de quatre, six, dix, quinze ans. Il a suffi d'une tempête différente des autres pour que ce toit tombe, malheureusement – parce que c'est un malheur pour la ville, pour la commune, pour tous les Saintais. Mais croyez-moi, ça ne fait pas plaisir de s'attaquer à un dossier tel que celui-ci alors qu'il y a d'autres choses à faire.

En attendant, il a fallu être réactif, et nous l'avons été dès fin 2019 ; nous avons fait le nécessaire. Début 2020, les travaux ont commencé dans la foulée. Franchement, si la médiathèque a pu rouvrir en fin d'année, c'est parce que tout s'est passé correctement, et que tout a été anticipé. Là aussi, nous avons obtenu des subventions. En tout cas, ce rapport d'expertise vaut quand même le coup d'être lu ; on y découvre un certain nombre de choses, notamment au moment de la construction de la médiathèque.

Donc, pour revenir aux plans pluriannuels d'investissement, ils existaient en matière de voirie. Les rues à refaire, on les connaît tous, bien entendu. Les réseaux se rajoutent et viennent complexifier ce domaine-là. Je vous remercie

Monsieur DRAPRON : Merci, Monsieur ROUDIER. Je vais faire une première réponse à vos trois interventions.

Je peux comprendre votre déception quant au jugement des Saintais en juin dernier. Donc, je ne vais pas m'offusquer de certains de vos propos qui m'ont profondément chagriné. Il suffit de prendre un exemple pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche : l'Action Cœur de Ville chère à Monsieur MACHON, et à nous, évidemment. Quand nous sommes arrivés, il ne restait plus aucun chargé de mission identifié. Rien n'a été fait pendant deux ans et demi.



J'ai participé – pardon de le dire – à une réunion en visioconférence avec l'ensemble des sous-préfectures et des villes « Action Cœur de Ville » de toute la région Nouvelle-Aquitaine. Et là, je peux vous le dire : j'ai eu honte. J'ai eu honte, parce que Saintes était classée 23^{ème} sur les 23 villes présentes. Pire, nous étions très loin de la 22^{ème}. La préfète de région m'a dit : « *Monsieur DRAPRON, ne vous inquiétez pas, l'État va venir à votre rescousse. Aujourd'hui, vous travaillez avec l'Agglomération, ça nous satisfait. Ça va permettre d'avancer.* » Ce sont les paroles de la préfète. Depuis, grâce au travail réalisé sans chargé de mission – dans ce conseil municipal, nous vous proposons justement d'en recruter un pour que nous puissions avancer – et surtout grâce à notre directeur général des services qui a pris à bras-le-corps ce sujet, nous avons pu réaliser dix projets d'investisseurs qui avaient déjà toqué à la porte de la ville, mais qui n'avaient pas eu de réponse. Nous avons obtenu des subventions qui n'avaient même pas été demandées.

Vous voyez, nous sommes au travail. Je reçois des Saintais tous les quinze jours dans mon bureau, ce qui en fait plus de 800. Je crois que j'ai reçu plus de Saintais en six mois que le maire précédent en six années ; j'en suis même sûr. Laissez-nous mettre en place nos actions. Nous avons été élus par les Saintais sur un programme. Quand vous dites que nous n'avons pas de programme, je vous invite à le relire. Nous tiendrons notre programme, nous n'augmenterons pas les impôts. Je ne demande qu'une seule chose : que les Saintais nous jugent sur des faits, pas sur vos paroles.

Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, je voudrais juste corriger un point important. Le dernier rapport du chef de projet Cœur de Ville date du mois de juin – je pourrai vous le communiquer, si vous voulez – et ce monsieur a été poussé dehors au mois de juillet quand votre équipe est arrivée. Aujourd'hui, il est chef de projet Cœur de Ville dans une commune de la région parisienne. Du coup, je ne comprends pas votre ce que vous affirmez, vous êtes sans doute mal renseigné.

En tout cas, son départ – ainsi que celui des personnes qui travaillaient avec lui – fait que le projet Cœur de Ville a été totalement arrêté. Permettez-moi de m'étonner lorsque je vous entends dire que le projet Cœur de Ville est soi-disant le fil conducteur de votre mandat, alors que la première chose que vous avez faite a été d'arrêter ce projet, et de faire en sorte que l'ensemble de l'équipe soit décimé. Voilà la raison du retard.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup pour ces précisions. Je précise à mon tour que 44 cadres A sont partis sous votre mandature. Là, il s'agit de 4,5 chargés de mission pour faire un dossier que nous ne réaliserons qu'avec un seul. Trois DGS, trois directeurs de cabinet... Bref, nous n'allons pas faire l'inventaire.

Monsieur MACHON : Vous me parlerez de votre directeur de cabinet.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MACHON, ne vous énervez pas, ce n'est pas la peine, votre tableau penche un peu derrière vous. Simplement, l'Action Cœur de Ville, c'est une action que nous devons prendre en main. Le site Saint-Louis, je vous rappelle qu'il n'a pas été arrêté par moi, mais par la justice, Monsieur MACHON. Nous reprenons ce sujet, et les Saintais nous jugerons.

Je passe maintenant la parole à Véronique ABELIN.



Madame ABELIN-DRAPRON : Je voudrais apporter une précision. Effectivement, l'un des postes avait des missions Cœur de Ville – j'imagine que c'est celui dont parle Monsieur MACHON. A priori, plusieurs postes avaient des volets Cœur de Ville. À la communication, j'ai eu connaissance d'un poste recruté en juin 2020. On ne va pas se mentir, ça m'a interrogée sur le timing par rapport à la campagne électorale, puisque ça touchait à la fois la communication et Cœur de Ville.

Je peux entendre que Monsieur MACHON ne comprenne pas pourquoi la période d'essai se soit terminée de cette manière. Cela étant dit, un poste qui arrive en juin, en pleine campagne électorale... Déjà, on peut ne pas trop s'étonner qu'il n'ait pas pu participer activement au projet, forcément. Mais, en plus, on peut quand même s'étonner de pourquoi il est arrivé à ce moment-là. Je ne peux qu'inviter Monsieur MACHON, et avec beaucoup de calme, à être très prudent sur ce qu'il affirme sur les postes qui étaient ciblés Cœur de Ville, parce que pour le coup, il peut vite y avoir un effet boomerang.

Monsieur DRAPRON : Merci. Madame BENCHIMOL a demandé la parole.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci. Je souhaitais prendre la parole sur le débat d'orientations budgétaires pour plusieurs raisons. D'abord, parce que j'ai été très étonnée que les explications soient effectivement purement formelles, et qu'il n'y ait pas de chiffres à l'appui quant à l'explication sur les projets proposés.

J'ai noté que dans les décisions du Maire, il y avait eu des honoraires d'environ 19 000 € pour un schéma directeur global de développement du centre-ville pour les projets des Arènes, de Saint-Eutrope, de Saint-Louis, et de développement culturel de la ville. Or, nous n'avons toujours pas les conclusions de ce rapport et de ce schéma directeur qui seraient tout de même très utiles afin de comprendre les investissements qui sont prévus pour plusieurs années.

En dernière page du DOB, il y a la copie du tableau qui avait été voté au conseil municipal du 5 février 2020 – autrement dit, il y a un an. Sur ce tableau, il y a les projets dont je vous parle – Les Arènes, Saint-Eutrope, Saint-Louis, le quartier Reverseaux – et ça fait tout de même plus de 22 millions d'euros d'autorisations de programme. Donc, ça signifie clairement que cela va permettre non seulement des investissements nécessaires, mais des projets utiles pour la ville, sachant que certains sont plus urgents que d'autres.

Par exemple, avec le développement de la crue actuelle, l'état du pont Lormont – qui n'est pas dans le projet Cœur de Ville, mais qui est indispensable – va nécessiter un investissement de 3 millions d'euros, si je me souviens bien. Ce sont quand même des dépenses qu'il va falloir faire assez urgemment.

Monsieur l'adjoint aux finances, vous avez dit qu'il y aurait un plan de cession d'actifs ; j'ai pris note de cela. Sauf que tous les actifs patrimoniaux majeurs ont déjà été vendus. Donc, qu'est-ce que vous allez vendre ? Par ailleurs, si vous les vendez au prix d'un euro symbolique comme l'école Saint-Exupéry, cela ne va pas beaucoup arranger nos finances.

J'ai entendu Monsieur le Maire dire qu'en six mois, il avait réussi à récupérer 80 000 € de subvention. Si, à ce rythme-là, on répartit cet apport effectivement utile sur six ans, cela va faire 960 000 €. C'est donc très loin des 22 millions d'euros dont on aura besoin pour financer tout cela. Néanmoins, il y a tout de même quelque chose de positif dans tout ce que vous nous avez présenté, à savoir faire un très grand musée archéologique et historique pour la ville. J'espère qu'il sera à la hauteur du patrimoine et de la qualité des sites patrimoniaux qui sont encore à notre disposition, et qu'il permettra de revitaliser l'activité et les emplois sur Saintes. Il est clair



que nous n'avons ni de mine ni de pétrole ; la culture et l'histoire sont la richesse de Saintes, il faut évidemment les mettre en valeur. Toutefois, vous avez dit qu'il y aurait des logements sociaux. Effectivement, le remboursement du prêt pour acheter le site Saint-Louis nécessitait de prévoir des logements sociaux sur le site, afin de ne pas avoir à rembourser les intérêts que la région a financés pour l'acquisition de ce site. Maintenant qu'en 2021, il va appartenir entièrement aux Saintais, j'ose espérer qu'il ne sera pas inclus dans la cession d'actifs pour des privés, parce que c'est le lieu où nous pourrions avoir un musée digne de ce nom capable d'attirer du monde.

Je l'ai déjà dit sous la mandature de Monsieur MACHON, je le répète sous celle de Monsieur DRAPRON : la Ville de Rodez (24 000 habitants) a fait un musée Soulages qui a augmenté le chiffre d'affaires des commerces de son centre-ville de 20 % le jour de l'ouverture. J'estime que nous ne sommes pas plus maladroits que les Ruthénois, et que nous pouvons donc avoir un musée qui soit à la hauteur de ce type de projet.

Je vous remercie de votre attention. Donc, je voudrais savoir quels sont les actifs que vous allez vendre, et à quel prix.

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL, il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires ; vous aurez beaucoup plus de détails dans le budget. Cela dit, pour répondre très rapidement à certaines de vos interrogations, je précise que le site Saint-Louis n'appartient pas aux Saintais depuis cette année, mais depuis 2008 soit treize ans.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Sauf qu'il ne sera payé que fin 2021.

Monsieur DRAPRON : Les municipalités qui se sont succédé avaient tout le loisir de lui faire un beau projet, dont un beau musée.

Pour le rapport que vous citez, c'est l'État qui le demande ; on ne peut pas s'y soustraire, c'est la raison pour laquelle nous l'avons fait.

Je suis très embêté par votre critique sur les subventions, parce que si je devais faire un état des subventions que l'on a à récupérer sur des projets qui ont été lancés comme la halte de jour et de nuit, et d'autres encore – le chiffre serait plus important ; mais ce n'est pas l'objet de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour le pont de Lormont, bien sûr que nous allons inscrire au budget la réparation de ce pont ; c'est indispensable, et nous le ferons.

Pour ce qui concerne les ACP, c'est une obligation légale de les retranscrire dans ce débat d'orientations budgétaires.

Comme nous avons perdu Monsieur DIETZ, je passe la parole à Monsieur MAUDOUX.

Monsieur MAUDOUX : Nous, « Unis pour Saintes », avons trouvé que ces orientations budgétaires étaient, en gros, un catalogue de bonnes intentions, certes, mais sans précision, sans chiffrage, et – toujours selon nous – pas assez ambitieux pour notre ville et son territoire. Toutes les listes s'étaient engagées à la stabilité fiscale. Vous le confirmez, c'est très bien. A priori, c'était le souhait de tous les Saintais ; donc, c'est parfait. On espère que vous pourrez tenir cet engagement.



Pour les dépenses de personnel, qui représentent pour les collectivités un gros effort sur le fonctionnement, j'ai cru lire que vous alliez faire porter sur les employés et sur les remplacements en période de maladie une certaine pression, alors que – et nous le verrons dans la suite du conseil – il y a une propension assez grande dans notre municipalité d'engager beaucoup de cadres. C'est une remarque que je fais. Et puis, il y a aussi le chantier de la mutualisation qui était une bonne idée, mais que je n'ai pas vu dans vos intentions – peut-être est-ce une erreur de ma part.

Pour les subventions, a priori, vous allez enfin en chercher – vous l'avez évoqué plusieurs fois afin d'obtenir des nouvelles recettes. Mais j'ai l'impression que l'on partage la même caractéristique que la CDA à l'échelle du territoire, à savoir que l'on va toujours chercher des subventions par petits bouts. J'ai deux exemples.

Le premier, c'est un grand plan de transition énergétique – dont j'avais parlé à la CDA, je ne l'ai jamais évoqué en instance municipale – que certains territoires sont allés chercher. Au lieu d'avoir à récupérer des subventions une à une, ce plan permettrait d'obtenir une grosse subvention – notamment de l'Union européenne – et donc d'engager plein de chantiers que vous avez cités tout à l'heure, que ce soit les bâtiments, la Palu, le musée, etc. Toutes ces subventions peuvent passer par un grand plan de transition énergétique. Monsieur le Maire, je vous prouve que nous sommes une opposition dans le sens de la proposition ; emparez-vous de nos propositions.

Une deuxième chose pour les subventions que j'ai évoquée en conseil communautaire, mais que vous avez balayée d'une main en disant que vous vous en occuperiez : le plan départemental de relance. C'était la question que je voulais vous poser au dernier conseil municipal ; donc, si vous me laissez un peu de temps, je ne serai pas très long. Ce grand plan de relance départemental, qui a été signé en décembre avec le Premier ministre, concerne la rénovation thermique. Vous m'aviez dit que les collèges de Saintes en profiteraient, et on sait que c'est le collège Edgar Quinet qui en bénéficiera. Dans ce plan, il y a la protection de la diversité.

Alors, je pose la question : le projet la Palu sera-t-il éligible ? Pour la compétitivité, dans ce plan, tout est axé sur le littoral. Comme d'habitude, nous ne sommes pas sur le littoral – que, pourtant, j'adore ; avons-nous plaidé le développement économique de notre territoire ? A priori, pour l'instant, on n'a rien. Pour le développement du tourisme durable, il a été prévu sur notre territoire élargi une petite enveloppe pour le Paléosite, et c'est tout ; il n'y a rien pour Saintes. Quant à la rénovation du patrimoine, dans ce plan départemental, le fort Boyard récupère toutes les sommes, et nous, rien.

Je vous pose une dernière question concernant ce plan : participez-vous, Monsieur le Maire, au pilotage de ce plan de relance ?

Par rapport au redressement de notre ville qui est en pleine crise – comme toute la France qui va subir une crise économique due à une crise sanitaire que nous vivons tous – je voulais dire que vous fondez tout de même beaucoup d'espoirs sur l'Action Cœur de Ville.

On est quand même dans l'imprécision des projets. Vous avez dit, tout à l'heure, que vous préciseriez les choses ; on en serait heureux. Il ne faudrait donc pas que cette Action Cœur de Ville se résume à une relance du bâtiment sur la ville qui marche très bien, d'ailleurs, ce qui peut poser quelques questions quant à sa saturation. Cette action Cœur de Ville soulève quelques questions :

- Comment et quels services publics développer au centre-ville pour juguler notre déclin démographique ?



- Comment aider les PME locales à s'installer ou à reprendre avec les difficultés de recrutement ?
- Comment aider nos commerces, demain, à être plus résilients ?
- Comment répondre à une anticipation nécessaire après cette crise ?

Parce qu'il va bien falloir, à un moment, que nous ayons une reprise culturelle, que nous ayons une reprise des activités sportives, que nous ayons une reprise des restaurants. Je fais une proposition au nom de mon groupe : entamez – et nous sommes volontaires pour y participer – une réflexion sur des initiatives culturelles qui pourraient être soutenues en milieu extérieur. Je sais qu'elles ont déjà commencé, mais il faut vraiment les multiplier, parce que si la crise dure, la culture va continuer à s'enfoncer.

C'est la même chose pour le sport. Aujourd'hui, les activités sportives pour les adultes sont complètement closes sur notre territoire comme ailleurs. Dans le cadre d'une action rapide, on pourrait essayer de faire bénéficier à nos clubs de surfaces dures en extérieur. On m'objectera sans doute que le temps peut s'y opposer. Malgré tout, il vaut mieux pratiquer un sport quand il fait beau que jamais. Enfin, je raisonne de la même façon pour nos restaurateurs. Je l'avais évoqué pendant la campagne municipale : on peut peut-être essayer d'anticiper leur reprise en tenant compte des contraintes sanitaires, comme le nombre limité de personnes dans les endroits fermés. C'est quelque chose que j'avais déjà évoqué.

Je pense que nos Saintais attendent de nous que l'on ne subisse pas la crise, mais que l'on ait la capacité, tous ensemble – y compris les élus de l'opposition qui, je crois, répondront à mon appel – d'avoir des idées, et que vous vous en empariez. Monsieur DIETZ l'a dit, tout à l'heure : ces six ans, on a envie de les faire avec vous, pas contre vous. Donc, essayez de nous écouter.

Je reprends également la question sociale. On l'a évoqué : il y a le site Saint-Louis qui va normalement aboutir – pour répondre à l'emprunt – à des logements sociaux. Ne peut-on pas déjà anticiper dans le domaine social ? Par exemple, augmenter au plus vite notre parc de logements sociaux, parce qu'il va y avoir des victimes de la crise qui en auront besoin ; c'est aussi une proposition. On pourrait également envisager un soutien plus important à nos associations à vocation sociale qui, elles aussi, vont certainement avoir beaucoup de travail.

Les Saintais attendent de votre part plus qu'une gestion, une anticipation. On ne demande qu'à vous aider, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je vais donner la parole à Monsieur DIETZ pour le groupe « Unis pour Saintes », et je ferai une réponse commune.

Monsieur MAUDOUX : Merci.

Monsieur DIETZ : Merci à vous. Je vous présente mes excuses pour cette absence. Disons qu'il y a un endroit où personne ne pouvait aller à ma place, sachant que cela arrive aussi lorsque l'on est en présentiel. Voilà pour l'anecdote.

J'aimerais revenir sur les propos de Monsieur CALLAUD. Je sais que dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, généralement, on ne pose pas de questions, on ne constate que certaines choses. Malgré tout, je vais constater en posant des questions, et peut-être y répondra-t-il.



Mais avant toute chose, je voudrais revenir sur un propos qui me semble important, sachant que par la suite, je ne reviendrai plus jamais sur ce point-là pendant tout le mandat. Quand Monsieur ROUGER avait annoncé en 2012 « Site Saint-Louis 2030 », ce n'était pas parce que les travaux allaient durer 30 ans, mais parce que l'intégralité des travaux prendrait fin vraisemblablement aux alentours de 2030 - nous voyons que nous sommes déjà en 2021. Il avait estimé que l'ensemble des travaux prendrait au moins l'équivalent de trois mandats.

Il avait fait en sorte que la ville soit retenue dans un plan très ambitieux : Europan. On peut être d'accord ou pas avec cette initiative, mais il n'empêche que c'est un fait historique de notre ville. D'ailleurs, fait très rare pour une ville moyenne telle que la nôtre : en moins d'un quart de siècle, nous avons été retenus à deux reprises par Europan.

Une fois pour l'îlot de la rive droite qui a été entièrement réalisé sous l'ère BARON, et une deuxième fois pour le site Saint-Louis.

Vous le savez comme moi, ainsi que tous ceux qui sont élus actuellement, ou qui l'ont été et qui nous font l'honneur de nous écouter ce soir : déposer un dossier Europan, ça prend énormément de temps. Il faut aller à Paris pour présenter des documents. Il faut aussi faire venir des architectes de moins de 40 ans, les plus brillants d'Europe. Ils sont venus – il y en avait plus d'une soixantaine - et ont fait des propositions. Il restait dix projets, puis trois, puis deux, puis un. Mais ça permet d'avoir des subventions importantes. À ce moment-là, on est en 2014, à la fin du mandat de Monsieur ROUGER.

Monsieur MACHON et son équipe sont élus, et stoppent le projet de par leurs convictions et de la lecture qu'ils en avaient ; c'est aussi un fait historique. Donc, le projet a pris du temps. De toute façon, Monsieur CALLAUD, vous verrez que ce projet que vous reprenez va dépasser votre mandat, c'est une évidence ; il ne sera pas fini en 2026. J'ai pour habitude de dire : « Les dossiers restent, les élus passent » ; vraisemblablement, ce dossier se terminera en 2030. Je voulais également vous dire que tout était lié au PRU. Je ne reviendrai plus que jamais sur ce sujet, mais quand on voit l'état des finances de la ville, sans les fameuses augmentations importantes qui ont eu lieu à un moment donné – il y a une photographie bien précise – je me demande où en seraient les finances de la ville.

Quand on n'est pas élu, c'est facile de critiquer les augmentations d'impôts, mais une fois qu'on l'est, on ne les baisse pas pour autant. C'est comme si, ce soir, je faisais un peu de provocation en vous disant : « *Eh bien, baissez les impôts de 17 % !* » Vous savez très bien que c'est impossible. Bref, tout ça pour dire que je n'y reviendrai plus jamais. Je voulais non pas faire l'apanage d'Éric ROUGER, mais simplement être honnête et montrer en toute objectivité ce qu'il s'est réellement passé, pour l'avoir vécu de l'intérieur.

Je voudrais évoquer cinq points, ça va aller très vite. Le premier concerne l'étalement des charges sur cinq années. Est-ce que l'on pourrait avoir quelques précisions ? Peut-être pas ce soir ; forcément, ce serait peut-être trop long, mais je pense que l'on aurait aimé avoir des précisions.

Vous parlez de mobiliser l'intelligence collective. J'ai un peu du mal à imaginer ce que cela peut l'être – je pense avoir une idée, mais là aussi, auriez-vous des précisions ?

Vous parlez de recherche constante de ressources externes pour les Pass Sport et les Pass Culture. Certes, c'est une très bonne initiative, mais cela ne suffit pas, vous le savez très bien ; c'est embryonnaire.



Et puis, il y a le fameux Cœur de Ville. Chacune des deux parties, aussi bien vous que Monsieur MACHON, a donné sa version. Vous proposez : « *Les subventions non demandées sur certains axes sont en cours d'instruction.* » Bon, c'est un peu vague, là aussi ; nous aurions aimé quelques exemples, quelques arguments.

Mais vous nous avez précisé que le PPI – et ça, c'est le plus important, je le rappelle – sera présenté au cours du conseil municipal. C'est surtout ça que l'on attend.

Pour terminer, je précise que je vous demanderai dans les semaines qui viennent les comptes administratifs 2018 et 2019, parce que c'est une photographie exacte de ce qu'il s'est réellement passé pendant ces deux années-là ; on sait au centime près ce qui a été dépensé, et ce qui ne l'a pas été. Je ne sais pas si, d'ici le prochain conseil municipal, les comptes administratifs 2020 seront prêts, mais s'ils le sont, bien évidemment, je me permettrai de vous les demander.

Et puis, dans un deuxième temps, je pense que nous en saurons beaucoup plus quand nous vous présenterons le budget primitif. Le cœur du problème sera réglé, on verra exactement quelles sont vos orientations. Après, vous savez comme moi qu'un budget primitif, on lui fait dire ce que l'on veut, mais il n'empêche que c'est là que l'on y verra un peu plus clair.

Je termine là-dessus : je cautionne et j'appuie les propositions de Monsieur MAUDOUX. Quand vous nous présentez les 8 millions d'euros pour, je vous cite une fois de plus, les « *voiries, trottoirs, bâtiments publics, équipements culturels* », c'est relativement vague. C'est peut-être aussi le but du DOB, mais ça reste quand même très vague. Dans ce que nous vivons actuellement, et dans ce que nous allons vivre certainement en 2021, croyez-vous sincèrement que la voirie, les trottoirs et l'éclairage public sont des priorités ?

Je pense plutôt que c'est l'anticipation sur les logements sociaux, l'anticipation sur la sortie de crise, et même, de manière plus modeste, les 25 000 € en faveur des commerces. Je pense qu'il serait bon, dans le budget primitif, que vous ayez préparé une ligne pour anticiper cette sortie de crise, et qu'il y ait également une liste – au-delà des réalisations potentielles – de priorités au moins pour l'année 2021. Je vous remercie

Monsieur DRAPRON : Merci, Monsieur DIETZ. Il y a beaucoup d'informations dans vos interventions. Par contre, oui, oui, et oui, les trottoirs, les rues, et l'éclairage, c'est indispensable. Je peux vous dire que lorsque je reçois les Saintais dans mon bureau, quand je vais dans la rue, ils me disent : « *Monsieur le Maire, regardez l'état de nos trottoirs* », « *Monsieur le Maire, regardez les trous dans la rue.* ». Donc, oui, c'est indispensable, et nous nous en occuperons en même temps que le reste.

On peut réussir de belles choses, mais à une seule condition : que la ville et l'agglomération travaillent ensemble, et c'est le cas aujourd'hui. Si vous opposez la ville et l'agglomération, cela n'avance pas – on l'a bien vu – vous ne pouvez pas aller chercher le financement, tout simplement. Je ne vais pas reprendre mon propos introductif, sauf si vous le voulez vraiment. Madame BENCHIMOL, vous prenez l'exemple de Saint-Exupéry. Si la ville ne le cède pas pour 1 € symbolique pour installer les locaux de la mission locale, ça n'avancera pas.

La ville n'a pas compétence pour aller chercher des subventions à la région. Donc je ne vais pas faire peser aux Saintais la dépense complète, alors que dans le même temps, il suffit de transférer la compétence à l'agglomération pour que celle-ci puisse obtenir des subventions de la région. Vous voyez, c'est aussi ça la bonne gestion publique.



Évidemment que j'ai aussi très envie de construire du logement social. À Saintes, il nous manque précisément 306 logements vis-à-vis de la loi SRU. En six ans, aucun logement social n'a été construit. Nous allons donc rectifier le tir en construisant rapidement des logements sociaux ; et vous savez que pour y parvenir, nous avons l'aide de la SEMIS qui est prête à le faire, qui attendait de le faire, il suffisait juste de lui dire.

Pour les comptes administratifs 2018 et 2019, ils sont de toute façon publics. Donc, je n'ai aucun souci, Monsieur DIETZ, pour vous les transmettre, bien au contraire. Avec les services, nous allons essayer de vous présenter au prochain conseil municipal le CA 2020 pour que tout le monde puisse voir réellement quels ont été les dépenses de ces trois CA. Comme vous le dites très bien, le CA, c'est vraiment la photographie claire de ce qui a été fait.

Je le répète – pardon d'insister : c'est un débat d'orientations budgétaires qui ne peut pas aller dans le détail. Et comme vous l'avez très bien dit, Monsieur DIETZ, c'est lorsque nous vous présenterons notre budget primitif que vous aurez beaucoup plus de détails et beaucoup plus de vision sur ce que nous allons faire en 2021. Vous aurez des chiffres précis, et vous verrez qu'il y en aura aussi pour les trottoirs et les voiries. Quand je vois les Saintais, ils nous disent que c'est indispensable.

Pour répondre rapidement à la question de Monsieur MAUDOUX sur les cadres, il a raison : il y en avait peut-être trop. Ce que l'on sait aussi, c'est que pour 4,5 personnes dédiées à l'Action Cœur de Ville parties, nous n'en aurons plus qu'une seule. Donc, cela fait 3,5 personnes à charge en moins pour la Ville.

Madame BENCHIMOL redemande la parole, et après, on clôturera, si vous le voulez bien, le débat d'orientation budgétaire.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci de me redonner la parole, Monsieur DRAPRON. Je voulais tout de même que vous répondiez à la question sur la cession des actifs, parce que Monsieur CATROU a déjà vendu les bâtiments qui étaient remarquables. Il a vendu également les baux emphytéotiques à la SEMIS qui est déjà pas mal endettée. Je voudrais donc savoir quels étaient les bâtiments que vous envisagiez de revendre. Je vous remercie.

Monsieur DRAPRON : Quel cachotier de Monsieur CATROU, il vend tout. Je passe la parole à Philippe.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Excusez-moi, c'est Monsieur MACHON qui les a vendus.

Monsieur DRAPRON : On l'avait bien compris, Madame BENCHIMOL, c'était pour la blague.


Monsieur CALLAUD : Il y a un plan de cession d'actifs, mais ça ne veut pas dire que l'on va céder des actifs. Cela ne veut pas dire que l'on va céder des écoles, cela ne veut pas dire que l'on va céder des bâtiments publics. Ils servent, ils ont une mission de service public. En fait, ça veut dire que sur la base d'un inventaire qui existe, on va voir ce que nous pouvons céder dans la mesure où ces bâtiments ne servent à rien, et sont éventuellement une charge pour la commune.

Évidemment, nous n'allons pas céder des bâtiments qui ont une fonction de service public.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup. Tous les groupes ont pu s'exprimer. Nous allons donc prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires. Pour ce faire, on est obligés de voter. Je vous laisse une minute. Merci.



(Il est procédé au vote.)

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Monsieur DRAPRON : Le résultat de la prise d'acte
Sont contre Madame BETIZEAU, Madame ROUSSAUD, Monsieur CATROU. S'abstiennent.
Monsieur MAUDOUX et Monsieur MARTIN avec son pouvoir, Monsieur ROUDIER, Monsieur
MACHON, Monsieur ARNAUD et Madame VIOLLET.

Nous passons à la délibération numéro quatre qui porte sur la création de deux emplois
administratifs de directeur général adjoint des services de la commune. Marie-Line.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2121-29 et L.2312-
1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la
République,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales
du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les
membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes
orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une
information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la
préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021 présenté,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget
primitif 2021.

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021 lors de la
séance du Conseil municipal du 4 février 2021 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires
annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021 lors de la séance du
Conseil municipal du 4 février 2021 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la
délibération.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 3 (BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)

Abstentions : 6 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX en son nom et celui de MARTIN
Didier, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

2021 - 4. CRÉATION DE DEUX EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DES COMMUNES DE 20 000 À 49 999 HABITANTS

Madame CHEMINADE : Cette délibération porte sur la création de deux postes de directeur
général adjoint, pour mettre en œuvre notre politique. Vous pourriez me dire : « Pourquoi
recruter des DGA ? Il y en a déjà. » Effectivement, il y avait un poste de DGA et trois postes de



direction qui faisaient office de DGA, mais sans être DGA. D'ailleurs, vous les retrouvez dans le rapport sur l'égalité femmes-hommes. Sur ce point, il nous semble que la clarté est souhaitable.

D'ailleurs, un cinéaste célèbre que nous affectionnons tout particulièrement dans le groupe disait : « *Quand un homme a un bec de canard, les ailes de canard, et des pattes de canard, c'est un canard.* » Donc, quand un directeur a des fonctions de DGA, des missions de DGA, et une rémunération de DGA, c'est un DGA ; alors, autant le dire. C'est pour cette raison que nous allons créer officiellement c'est deux postes de DGA.

Par ailleurs, il faut savoir que ces deux postes sont initialement vacants dans le tableau des effectifs, mais qu'ils font référence à une organisation ancienne qui n'a plus lieu d'être. En fait, cela remonte à un temps lointain. C'est avant tout une mise à jour du tableau des effectifs. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci, Marie-Line. Pour vous préciser les choses : vous avez une réunion d'information sur la présentation du nouvel organigramme qui vous est proposée le 8 février à 17 heures.

Monsieur MACHON demande la parole.

Monsieur MACHON : Merci de cette précision, parce qu'effectivement, en commission, nous avons demandé à ce que nous soit communiqué le nouvel organigramme, de manière à pouvoir comprendre la nouvelle organisation. Et par rapport à cette réorganisation que vous faites, est-ce que vous pouvez nous préciser ce qu'il en est de la démission maquillée et du directeur de cabinet et de son remplacement dans les services ? Pourquoi changer de directeur de cabinet après huit mois d'élection ? Et que dire du départ de tous les chefs de projet et de tous les burn out, notamment la responsable de recherche de financement extérieur dans le service Finances ? Comment tout cela se cadre-t-il dans votre nouvelle organisation ?

Monsieur DRAPRON : Merci. Je suis quand même surpris de votre question, parce que vous avez une grande expérience des départs. Donc, je ne comprends pas votre question.

Monsieur MAUDOUX a demandé la parole.

Monsieur MAUDOUX : Merci, Monsieur le Maire. En fait, ça rejoint les propos de Monsieur MACHON. Effectivement, pour nous prononcer sur la validation de ces deux postes de cadre, il aurait fallu l'ensemble de l'organigramme. Bien entendu, vous alliez nous le fournir et nous le présenter, mais visiblement, c'est un peu en retard. Là, on nous demande de voter pour un ensemble dont on ne sait rien. J'espère aussi que cet organigramme – parce que j'ai tout de même des renseignements qui m'arrivent – sera plus clair que celui qui a été fourni aux services, parce que manifestement, des agents territoriaux se plaignent de son manque de lisibilité.

Et puis, vous parliez de création de poste ; est-ce vraiment le cas ? J'avoue que j'ai décroché par rapport aux canards de Madame Cheminade. Du coup, ça m'a perturbé sur son explication, et je réécouterai donc les débats. En tous les cas, à l'avenir, ce serait gentil de nous présenter l'organigramme avant de nous proposer ce type de délibération. C'est pour cette raison que je voterai non.

Monsieur DRAPRON : Je partage votre admiration pour l'humour de Marie-Line CHEMINADE que j'aime beaucoup. Évidemment, vous aurez tout le loisir de poser toutes vos questions lors de la réunion prévue le 8 février. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu de cas est



particulier ; les partenaires sociaux n'ont pas vraiment manifesté de mécontentement suite à la présentation qui leur a été faite par le directeur général des services.

Je passe la parole à Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : On a eu la présentation de Marie-Line CHEMINADE tronquée, effectivement, par un trait d'humour. En fin de proposition, elle parle de deux postes vacants qui apparaissent dans le tableau des effectifs. Je sais bien que l'on ne peut pas forcément remplacer les gens en fonction des postes qui existent déjà, mais s'ils sont vacants... J'aimerais donc quelques précisions sur cette vacance de poste.

Monsieur DRAPRON : Il faut remettre les choses dans leur contexte. En fait, il n'y avait pas d'emploi fonctionnel ; vous le savez très bien, vous avez été en charge des Ressources humaines pendant six ans.

Monsieur ROUDIER : Oui, et c'est bien pour ça que je suis surpris de la fin de l'intervention.

Monsieur DRAPRON : La réponse est toute simple. Vous savez ce qu'est un emploi fonctionnel : il n'y en avait pas. Donc, il a fallu créer ces deux emplois fonctionnels, tout simplement. Vous connaissez la règle, vous savez comment cela fonctionne.

Monsieur ROUDIER : D'où ma question.

Monsieur DRAPRON : On transforme en emploi fonctionnel de DGA. Vous savez ce qu'est un DGA, non ?

Monsieur ROUDIER : Justement, la fin de l'intervention de Marie-Line est équivoque.

Marie-Line CHEMINADE : Non.

Monsieur DRAPRON : Non.

Monsieur ROUDIER : Je crois que si.

Monsieur DRAPRON : Non, c'est très clair.

Monsieur ROUDIER : Je comprends la réponse, parce que je pense que je l'avais.

Monsieur DRAPRON : J'espère que vous l'aviez.

Monsieur ROUDIER : Oui, et c'est pour cette raison que ça m'étonne.

Monsieur DRAPRON : Donc, je mets aux voix la délibération. Une minute.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Le résultat du vote
Sont contre Monsieur MAUDOUX et son pouvoir Monsieur MARTIN. S'abstiennent Monsieur ROUDIER, Monsieur MACHON, Madame BENCHIMOL, Madame CHABOREL, Monsieur ARNAUD et Monsieur DIETZ.



Nous passons à la délibération n°5. Je pense que tout a déjà été dit, mais ça fera plaisir à Monsieur MAUDOUX parce que l'on transforme quatre postes et demi en un seul. Marie-Line.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée, et notamment les articles 34 et 53,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant disposition statutaires particulières à certains emplois administratif de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Considérant la nouvelle organisation des services créant de nouveaux besoins et la nécessité de mettre à jours le tableau des effectifs,

Considérant que les deux postes apparaissant dans le tableau des effectifs ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels de notre administration,

Considérant la nécessité de créer un emploi administratif de directeur général adjoint des services, à temps complet, qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'ensemble des services du Pôle Ressources et d'en coordonner l'organisation,

Considérant la nécessité de créer un emploi administratif de directeur général adjoint des services, à temps complet, qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'ensemble des services du Pôle Vie de la Cité et d'en coordonner l'organisation,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- Sur la création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services, à temps complet, qui annulent et remplacent les précédents.
- Sur les conditions de recrutement :
- Chaque emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement,
- L'agent recruté sur chaque emploi de directeur général adjoint des services, percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale selon la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé. Il bénéficiera également des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
- Sur la suppression des deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services, à temps complet, correspondant aux organisations administratives précédentes,
- Sur la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 26

Contre l'adoption : 2 (MAUDOUX en son nom et celui de MARTIN Didier)

Abstentions : 6 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

2021 - 5. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ TERRITORIAL EN QUALITÉ DE CHARGÉ DE MISSION GRANDS PROJETS – ACTION CŒUR DE VILLE

Marie-Line CHEMINADE : Cette délibération porte sur la création d'un emploi d'attaché territorial en qualité de chargé de mission de Grands Projets et Action Cœur de Ville. Pour rappel, lors de notre arrivée il y a six mois, il y avait plus de quatre postes ciblés en tout ou partie sur le Cœur de Ville. Tous ces agents avaient été recrutés en tant que contractuels, succédant à des recrutements



multiples et de courte durée sur des missions se chevauchant. Quatre postes pour le résultat que l'on connaît, et être dernier de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour confirmer les propos qui ont été évoqués tout à l'heure par Madame ABELIN-DRAPRON : l'un de ces agents a effectivement été recruté le 23 juin 2020 sur un poste de communication événementielle et Action Cœur de Ville, et ce en pleine période de réserve électorale. Je pense que, normalement, ce n'est pas le truc le plus conseillé par des juristes.

Donc, nous vous proposons d'avoir une personne entièrement dédiée aux grands projets, et surtout à l'Action Cœur de Ville.

Monsieur DRAPRON : Merci, Marie-Line. Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Si vous le permettez, félicitons-nous que la Ville de Saintes ait pu être qualifiée dans l'Action Cœur de Ville ; je rappelle que ça a été un énorme travail.

Deuxièmement, je suis tout de même étonné – puisque vous étiez vous-même élu – que vous ne vous soyez pas aperçu qu'il y avait un chef de projet Action Cœur de Ville qui était en contact avec l'État, et les différents partenaires tels qu'Action Logement. Il travaillait à temps plein sur l'Action Cœur de Ville, et il fournissait des rapports. D'ailleurs, je pense qu'il va falloir que je vous envoie une copie de ces rapports, parce qu'apparemment, ils ont dû disparaître dans les archives de la ville. Cette personne-là a été – disons-le – sinon virée, du moins poussée dehors. Aujourd'hui, il est chef de mission Action Cœur de Ville dans une ville de la région parisienne.

Alors, quand vous faites de l'ironie sur le fait que l'Action Cœur de Ville ait été en retard, elle l'est parce qu'il n'y a plus de chef de projet depuis le mois de juillet. Elle n'était absolument pas en retard, les financements étaient en cours, les projets étaient listés et discutés. En réalité, étant donné que vous avez délogé l'équipe, non seulement on a pris un mois de retard, mais le temps que vous trouviez quelqu'un, ça va en rajouter quatre. Au final, vous aurez plombé l'Action Cœur de Ville pendant un an. Prenez au moins vos responsabilités pour le reconnaître.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MACHON, peut-être que je dois reprendre mon propos introductif, parce que je ne suis pas sûr que vous ayez tout entendu. J'essaie d'être le plus constructif possible. Imaginez un peu la situation. Vous êtes en réunion avec 22 autres maires – à côté de vous, il y a celui de Rochefort qui est également le président de l'agglomération – et tout le monde parle de ses projets en cours, des actions qui sont entreprises, etc. Au final, quand je lève modestement le doigt pour interpeller la préfète de région, elle me dit : « Ah ! Monsieur le Maire de Saintes, on allait vous interroger. On est désolés pour vous, mais vous êtes la 23^{ème} ville sur 23. »

Je ne sais pas ce que les 4,5 personnes que vous avez recrutées ont fait, mais en tout cas, 23^{ème} sur 23.

Monsieur MACHON : Votre réunion date du mois de décembre.

Monsieur DRAPRON : 23^{ème} sur 23, sachant que nous sommes très loin du 22^{ème}. Au pire, si nous étions l'un à côté de l'autre, ça aurait pu aller. Je crois que vous devriez modestement reconnaître cet échec. En ce qui nous concerne, nous allons passer à la vitesse supérieure, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de recruter cet élément.

Je passe la parole à Madame BENCHIMOL.



Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. Je ne veux pas entrer dans le débat de savoir qui est responsable du retard pris par Saintes. Effectivement, Monsieur MACHON a été maire de Saintes pendant six ans, mais vous avez été adjoint au maire pendant quatre ans et vice-président pendant six ans également. Donc, je ne trouve pas qu'il y ait un an de retard, mais six ans et demi ; c'est beaucoup.

Pour ce qui est de la délibération sur laquelle nous débattons, je regrette évidemment que l'Action Cœur de Ville n'ait pas été prise en compte avant, mais je m'étonne que le suivi des grands projets n'apparaisse que maintenant dans les délibérations que vous nous présentez. Pourtant, comme vous l'avez bien dit, Monsieur DRAPRON, ils sont sur la table de la mairie depuis 2008.

Du coup, je ne vais pas voter contre la création d'un poste dont le rôle sera de s'occuper de ces dossiers majeurs, mais je m'étonne qu'il faille le faire au bout de huit mois de prise de fonction, et au bout de six ans et huit mois de travail sur ces dossiers. Je vous remercie.

Monsieur DRAPRON : Merci, Madame BENCHIMOL. Monsieur. J'essaye de vous rassurer : là, on recrute quelqu'un pour renforcer les rangs, mais on a une équipe qui fonctionne très bien. Rassurez-vous, on a un directeur général des services qui, jusqu'à maintenant, gère les grands projets de notre mandat qui ont d'ores et déjà démarré. Là, on est dans une dynamique Action Cœur de Ville précise, il nous faut donc un chargé de mission Action Cœur de Ville pour pouvoir rattraper le retard abyssal que nous avons eu. C'est juste une création de poste qui vient en renfort du directeur général des services. C'est pour vous rassurer, c'est pour rassurer tous les Saintais, c'est pour que l'on soit en mesure d'obtenir le maximum de choses et de faire avancer notre ville.

Y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en ai pas. Donc, je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Le résultat du vote
S'abstiennent Monsieur MACHON, Monsieur ROUDIER, Madame VIOLLET et Monsieur ARNAUD.

Merci. Nous passons à la délibération n°6, Marie-Line. C'est une convention constitutive de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 2°,
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale notamment son article 2,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de recruter un attaché territorial pour assurer les fonctions de chargé de mission grands projets – Action Cœur de Ville,
Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.



Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une période de 3 ans compte-tenu de la spécificité des missions exercées liées à l'animation globale du programme « Action Cœur de Ville » dans le respect de la politique de développement urbain et d'aménagement de la collectivité.

Considérant la création de ce nouveau service et les enjeux des projets liés au dispositif « Action Cœur de Ville », l'intervention au quotidien d'un chargé de mission grands projets est essentielle pour assurer un suivi et une coordination des actions à mener.

Considérant que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que pour ce poste, le candidat retenu devra justifier d'une expérience significative en gestion de projet et qu'il devra être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2 ou équivalent lié au secteur d'activité dont il devra justifier d'une expérience significative.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la création d'un emploi de chargé de mission grands projets – Action Cœur de Ville au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A.
- Sur le recrutement sur cet emploi, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues, d'un agent contractuel (pour 3 ans à compter de la signature du contrat), recruté sur l'emploi créé pour répondre aux besoins et nécessités de fonctionnement de service, en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Sur les conditions de recrutement : missions du poste (a) et rémunération (b) :

a) Les missions et activités principales :

- ✓ Animer le réseau partenaire et coordonner l'activité des services mobilisés
- ✓ Impulser et coordonner, pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage (publics, concessionnaires ou privés) concernés par le programme, l'avancement opérationnel, technique et financier de leurs opérations,
- ✓ Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions en lien avec chaque porteur de projet identifié.
- ✓ Organiser et piloter les études nécessaires au lancement opérationnel des projets
- ✓ Animer le partenariat global du programme pour s'assurer de la cohérence des interventions des services internes et des acteurs externes
- ✓ Préparer et animer des instances de gouvernance
- ✓ Evaluer les actions menées et proposer des évolutions
- ✓ Coordonner ses actions avec les autres démarches d'ensemble menées par les collectivités (Schéma de cohérence territoriale, ..) ou de projets spécifiques (renouvellement urbain, ...).
- ✓ Garantir le respect du planning opérationnel du projet ainsi que sa qualité urbaine et sa cohérence

b) La rémunération

L'intéressé(e) sera rémunéré(e) sur l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial et percevra un régime indemnitaire en rapport avec les fonctions exercées.

- Sur l'approbation de la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0


Abstentions : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0



MARCHÉS PUBLICS

2021 - 6. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES : PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Madame CHEMINADE : Exactement, cela concerne la prestation des services d'assurances avec la Ville et le CCAS. Le marché actuel court jusqu'au 31 décembre 2021. Afin d'anticiper toutes les démarches à faire pour aller sur un autre contrat dont la durée ira du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027, nous devons passer cette délibération.

Monsieur DRAPRON : On doit donc créer une commission d'appel d'offres, avec comme titulaires Monsieur CALLAUD, Monsieur TERRIEN, Madame CHEMINADE, Monsieur DIETZ et Monsieur ARNAUD, et en membres suppléants Martine BUFFET, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Pierre MAUDOUX et Jean-Philippe MACHON.

Ensuite, il faut que l'on choisisse un titulaire et un suppléant de cette CAO pour qu'ils puissent siéger dans cette commission de groupement. Je vous propose en titulaire Marie-Line CHEMINADE, et en suppléant Pierre MAUDOUX.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons aux affaires foncières avec la délibération n°7. Il s'agit d'une cession de bâtiments dont nous avons déjà parlé. Joël TERRIEN.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2113-6 et L 2113-7,

Considérant qu'au vu des similitudes des achats et des perspectives d'économies financières, la commune de Saintes et le CCAS de Saintes souhaitent créer un groupement de commandes relatif aux prestations de services en assurance,

Considérant que les membres du groupement de commandes ont des besoins similaires en ce qui concerne la prestation de services en assurance,

Considérant que la Commune de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour cet achat,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que le coordonnateur règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission,

Considérant que les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

Objet du marché : prestation de services en assurance

- procédure d'appel d'offres allotie ;
- marché ordinaire ;
- durée allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027;

Considérant que le marché sera passé sans montant minimum ni montant maximum,

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres spécifique doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Saintes, le titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement ainsi que son annexe (planning) est joint à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible sur le budget principal,



Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la consultation du marché de prestation de services en assurance.
- Sur la désignation de Commune de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- Sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- Sur l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative à la prestation de services en assurance.
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative à la prestation de services en assurance :

- Titulaire : Madame CHEMINADE Marie-Line
- Suppléant : Monsieur MAUDOUX Pierre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

AFFAIRES FONCIÈRES

2021-7. CESSION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-EXUPÉRY À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES – PARCELLE CADASTRÉE SECTION DT N°410p

Monsieur TERRIEN : La Ville de Saintes est propriétaire d'un ancien groupe scolaire Saint-Exupéry situé au 6 rue Gustave Courbet. La Ville souhaite céder le bâtiment de l'ancienne école élémentaire à la CDA, afin qu'elle y installe la mission locale. Cette cession aura lieu à l'euro symbolique, la CDA prenant en charge l'ensemble des frais concernant cette cession, notamment les frais de la division cadastrale, les diagnostics immobiliers préalables à la cession, la séparation des réseaux, et l'aménagement des locaux pour accueillir les missions locales.

La présente délibération a pour objectif de valider cette cession, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses délégués à signer tous les documents relatifs à cette cession. Les raisons et les motivations de cette cession ont déjà été beaucoup évoquées.

Monsieur DRAPRON : Effectivement. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Donc, je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Le résultat du vote
Est contre Madame BENCHIMOL.

Nous avons retiré la délibération n°8, nous passons donc à la n°9 qui concerne la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section BX n°971. Joël.

Le Conseil Municipal,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 qui dispose que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune »,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3112-1 qui dispose que les biens des personnes publiques « qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public »,

Vu la délibération n°2019-120 du Conseil municipal du 25 septembre 2019 relative à la désaffectation des locaux de l'école Saint Exupéry, 6 rue Gustave Courbet à Saintes,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale n°2020-17415V0395 du 23 juillet 2020 joint en annexe 1,

Considérant l'accord de la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA) pour acquérir ce bâtiment de l'ancienne école élémentaire Saint Exupéry afin d'y installer la Mission Locale cadastré section DT n°410p d'une superficie d'environ 1 571 m² (plan joint en annexe 2),

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général,

Considérant que la CDA va prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'acquisition de ce bien et notamment les frais de bornage, de diagnostics immobiliers, de séparation des réseaux, de création d'une chaufferie propre à ce bâtiment (estimée à 116 000 € HT), de frais de clôture s'il y a lieu, de notaire, d'aménagement des locaux (estimés à 557 000 € HT),

Considérant que l'acte notarié de cession devra également prendre en compte un certain nombre de servitudes et de droits de passage et notamment :

- Servitude et droit de passage pour l'accès et l'entretien des réseaux électriques et des compteurs électriques implantés dans le bâtiment de l'ancienne école élémentaire au profit de la Ville de Saintes et qui permettent d'alimenter en électricité les bâtiments restant propriété de la Ville sur le site (ancienne maternelle et ancien restaurant scolaire),
- Servitude réciproque relative aux canalisations des eaux usées et des eaux pluviales avec entretien par chacun de ses réseaux sur sa parcelle selon le plan joint en annexe 3.
- Droit de passage et d'accès au profit de la Communauté d'Agglomération de Saintes par le portail situé à proximité du restaurant scolaire selon le plan joint en annexe 4.

Les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2021 au chapitre 024 - fonction 01 - article 024

- service TFON, la réalisation sera titrée au chapitre 77 - fonction 213 - article 775 - service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- Sur la cession du bâtiment de l'ancienne école élémentaire Saint Exupéry cadastré section DT n°410p d'une superficie d'environ 1571 m² sis 6 rue Gustave Courbet à l'euro symbolique au profit de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2021 - 8. DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BX N°971p DE 23 M² À SAINTES (INITIALEMENT POINT N°9)

Monsieur TERRIEN : La Ville de Saintes est propriétaire de la parcelle cadastrée section BX N°971 d'une superficie totale de 14 000 m², et sur laquelle elle a autorisé la société Citycable, aujourd'hui SFR, à construire un local technique.



Aujourd'hui, SFR souhaite acquérir ce local technique ainsi que son terrain d'assiette d'une superficie de 23 m² qui a fait l'objet d'une division cadastrale (voir les plans joints). Toutefois, avant bornage, le terrain comprenait également des WC publics qui faisaient partie du domaine public de la commune. La division a été réalisée, le local technique et son terrain d'assiette cadastré BX N°971 d'une superficie de 23 m² doivent être déclassés et désaffectés. Comme chacun sait, avant de céder un bien, il faut toujours le déclasser pour le sortir du domaine public. C'est une règle de base.

Monsieur DRAPRON : Parfaitement.

Madame BENCHIMOL a demandé la parole.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. En fait, j'avais demandé la parole sur la délibération précédente, mais comme vous êtes passé au vote très rapidement, je n'ai pas pu la prendre. Je voulais expliquer pourquoi je ne votais pas la délibération précédente.

J'estime que la cession d'une école de la ville est une perte de patrimoine majeure – surtout à un prix aussi dérisoire – d'autant que l'on a l'habitude de dire que lorsque l'on ouvre une école, on ferme une prison. Vous fermez une école pour installer une mission locale, soit. Mais il aurait peut-être été possible de faire une convention avec la CDA pour maintenir ce projet, et ne pas être obligé de vendre 1 € un patrimoine évalué à 650 000 € par les domaines. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre cette délibération.

Pour ce qui est de celle-ci, je ne suis évidemment pas contre le déclassement pour les raisons que Monsieur TERRIEN vient d'évoquer, mais nous sommes toujours en attente de la présentation du projet que vous avez sur ce site. Merci.

Monsieur DRAPRON : Pardon, Madame BENCHIMOL, je suis allé trop vite.

Même si l'on en a déjà beaucoup parlé, je vais revenir rapidement sur la mission locale qui va s'installer dans le quartier. Il faut savoir que l'école a été déclassée bien avant nous. Et puis ça reste dans le bien public ; on ne vend pas à un privé. Si l'on veut que cela avance – et je pense que vous êtes de celles qui souhaitent que ça avance – il faut aller vite. Que ça appartienne à la ville ou à l'agglomération, il n'y a pas de grande différence. Là, pour obtenir les financements, il était nécessaire que l'agglomération porte le dossier, tout simplement. Cela dit, je vais demander à Véronique ABELIN qu'elle vous précise les faits.

Madame ABELIN-DRAPRON : Monsieur le Maire, je suis désolée, je prends la parole parce que c'est un dossier que l'on a suivi avec Véronique CAMBON au titre de l'agglomération. Je suis en charge de la politique de la ville, et elle, de la jeunesse ; donc, c'est un dossier que l'on a suivi de l'autre côté.

Je voudrais juste apporter une petite précision à Madame BENCHIMOL. Est-ce que, récemment, vous êtes allée dans les locaux actuels de la mission locale ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Personne ne conteste la nécessité de déplacer la mission locale.

Madame ABELIN-DRAPRON : Madame BENCHIMOL, je vous pose une question simple : est-ce que vous y êtes allée durant les trois derniers mois qui se sont écoulés ? En fait, il est important de savoir si vous y êtes rendue récemment.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non.



Madame ABELIN-DRAPRON : Je vous invite donc vraiment à y aller. Véronique CAMBON vous le dira encore mieux que moi, parce que c'est quelque chose qu'elle maîtrise complètement. En fait, ça fait partie des éléments qu'évoquait Philippe CALLAUD en début de séance sur le DOB : il y a un sous-investissement énorme. Vous savez, les locaux de la mission locale sont indignes. Quand je vous dis indigne, c'est indigne. Par exemple, dès qu'il pleut, il pleut également dans les locaux. Je vous le dis, parce que je sais que vous êtes très sensible au bien-être des agents. Là, il nous fallait quelque chose d'urgent pour assurer leur confort, et pour le coup, c'était l'élément idoine pour faire aboutir le projet le plus rapidement possible.

On s'est posé plein de questions après la fermeture de l'école - c'est quelque chose d'antérieur, ce n'est pas cette majorité qui l'a décidée. En tout cas, sur le bien-être des agents, vraiment, je vous invite à réfléchir de nouveau à votre vote parce que c'est aussi un message que vous envoyez aux équipes de la mission locale. Aujourd'hui, à mon avis, le message que vous êtes en train d'envoyer peut difficilement être compris par des agents qui sont vraiment dans une situation compliquée quand on regarde l'état de leurs locaux.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : C'est pour cette raison que j'ai expliqué mon vote. Effectivement, le projet de déplacement de la mission locale est tout à fait légitime, mais il aurait peut-être fallu faire une convention avec la CDA plutôt que de lui céder ce bâtiment hautement symbolique. Une école dans une ville, c'est hautement symbolique. Mais bon, ça, c'est un point de vue de l'histoire de la République qui, de nos jours, devient obsolète.

Monsieur DRAPRON : Le républicain que je suis vous dit que ce n'était pas possible, mais je vais donner la parole à Véronique CAMBON qui a pris en charge ce dossier.

Madame CAMBON : Par rapport au sous-investissement chronique, j'aimerais juste rajouter que la mission locale faisait partie des laissés-pour-compte du mandat précédent. Si vous allez voir les problèmes d'étanchéité à la mission locale, vous vous rendrez compte que c'est indigne. D'ailleurs, ça permet de souligner que si l'on ne peut pas retransmettre le conseil municipal depuis Coudret, c'est aussi parce qu'il y a des problèmes d'étanchéité énormes. Là, je vous parle de choses factuelles.

On attend tous les diagnostics des toitures, puisque les écoles maternelles – un sujet auquel vous êtes sensible, Madame LAURIBE – telles que Roger Pérat, Jean Jaurès, ou encore Émile Combes, sont dans un état dégradé et indigne de recevoir des enfants.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup pour ces précisions.


Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je le disais déjà lors du précédent mandat. Dans le budget, il avait été dépensé 315 000 € pour les 15 écoles de la ville, alors qu'il avait été dépensé 365 000 € pour le budget communication. Dans les 315 000 €, si je me souviens bien, 150 000 € avaient été dépensés pour l'un des toits d'une école qui fuyait. Du coup, il restait 100 000 € pour les 14 autres écoles.

Je ne disconviens pas du tout de la légitimité de déplacer les gens qui subissent la pluie. Ce n'est pas le sens de mon vote, et c'est pour cette raison que je tenais à l'expliquer.

Monsieur DRAPRON : Merci. Véronique a oublié de vous préciser qu'à notre arrivée, à sa demande, nous avons rajouté 300 000 € – que nous avons pris sur la communication – sur le budget 2020 pour les écoles.



Je passe la parole à Monsieur ROUDIER.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

Monsieur ROUDIER : Merci. Les diagnostics concernant la toiture et la charpente, vous les avez déjà puisqu'ils ont été commandés en 2019. Il y a eu un lancement de marché début 2020, et la notification du marché était au printemps en 2020. Donc, je pense que vous avez eu le compte rendu complet de la mission de diagnostic fin 2020-début 2021.

Ensuite, concernant la mission locale, je suis content que Madame ABELIN découvre les bâtiments saints, mais nous connaissons ce problème depuis un certain temps. Dans notre programme – et même dans le mandat précédent – il était déjà prévu de déplacer la mission locale vers cette école Saint-Exupéry, avec notamment des associations de quartier également. Le problème était, bien entendu, reconnu. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci. C'est bien de le dire, c'est mieux de le faire. Je passe la parole à Joël TERRIEN.

Monsieur TERRIEN : Effectivement, nous avons relancé cet audit parce qu'il n'avait pas été fait. Nous en avons eu le retour, et il est très alarmant, puisque comme le disait Véronique CAMBON, aujourd'hui, il y a beaucoup d'écoles qui sont aujourd'hui dans un état alarmant. La toiture de l'Abbaye aux Dames est aussi dans un état très limite. Concernant le Grand Coudret, là aussi, Véronique l'a expliqué : si l'on ne peut pas faire la réunion là-bas, ce n'est pas que pour une question de transmission, c'est également pour une question de fuite. Et je ne parle même pas du Hall Mendès France qui, lui aussi, fuit comme un panier.

Peut-être que vous aviez pensé à cet audit, que vous l'aviez engagé, mais il n'avait pas été finalisé. Aujourd'hui, il l'est, on sait ce que l'on doit faire. Il y a un gros budget à mettre en place, sachant que nous n'avons pas les moyens de tout mettre un seul coup ; il va falloir étaler sur le mandat.

Monsieur DRAPRON : Merci, Joël, pour ces précisions. Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Je voudrais juste rappeler l'historique de Saint-Exupéry. Effectivement, à l'époque, nous avons décidé de fermer cette école uniquement s'il y avait un projet de remplacement. Et le projet de remplacement a été de relocaliser les Restos du Cœur, ainsi que le centre social des Boiffiers-Bellevue et la mission locale.

Nous avons travaillé de concert avec la CDA pour faire les travaux. À l'époque, ce que nous avons convenu, c'est que la Ville reste propriétaire du bâtiment, et que la CDA finance les travaux et l'entretien ; car je rappelle que tout ce qui a trait à l'équipement de la mission locale relève de la compétence de la CDA, la Ville ne faisant que loger la mission locale. Bien entendu, quand on visite la mission locale, le diagnostic est évident ; il fallait les reloger, et nous nous y étions engagés lors de notre mandat, et ce dans un endroit convenable.

Pour terminer, je rajouterai que je m'interroge sur la légalité de cette délibération, dans la mesure où le maire est juge et partie, puisqu'il est aussi Président de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur DRAPRON : Merci de préciser que le maire est Président de la Communauté d'Agglomération.

Je passe la parole à Véronique ABELIN.



Madame ABELIN-DRAPRON : Oui, Monsieur ROUDIER, c'est vrai, je ne connaissais pas les bâtiments de la mission locale, mais il n'y a pas de honte à cela ; je l'assume complètement. D'ailleurs, si je l'avais connu, je pense que cela m'aurait rendue malade pour un moment. Ayant travaillé dans l'insertion, si le message que l'on envoie à des jeunes qui cherchent un travail, qui cherchent à s'insérer dans la société, c'est qu'ils ne méritent que ça, encore une fois, j'en aurais été malade pendant quelques semaines. Effectivement, je ne connaissais pas les bâtiments, et je l'assume complètement.

Par contre, sur le fond du dossier, concernant le travail avec la CDA – et là encore, je parle sous le contrôle de Véronique CAMBON, puisque l'on a travaillé toutes les deux sur ce sujet – nous avons tout de même été très surprises.

En effet, les services de la CDA, qui auraient pu être en charge de ces dossiers-là, n'étaient absolument pas au courant de ce qui avait été prévu. La preuve : s'ils l'avaient été, ils auraient alerté.

Dans le projet initial que l'on va reprendre à zéro par la force des choses, vous aviez prévu de mettre toutes les salles d'accueil des jeunes – par exemple, Garantie Jeunes – au premier étage, sans ascenseur. Aucun ascenseur n'était budgété. Un ascenseur, ce n'est quand même pas gratuit, ni en investissement, ni en fonctionnement. Or, pour le coup, ce n'est pas passé, et on nous demande forcément de faire un ascenseur. C'est évident, il ne faut pas être ingénieur des mines pour s'en douter.

Tout ça pour vous dire que si le projet avait été réellement pensé avec la CDA, elle – qui a l'habitude de la mission locale et de ses activités – aurait alerté.

Le deuxième aspect, c'est que si ça avait vraiment été monté avec la CDA, d'un point de vue financier, c'était ubuesque. Pour le coup, la convention que Madame BENCHIMOL nous conseille de faire pour finaliser ce projet était un obstacle. Pour tout vous dire, Renée, c'est vrai que c'est une idée à laquelle nous avons pensé ; mais le problème, c'est que ça nous enlevait toutes les subventions région sur le sujet. D'ailleurs, pour clôturer ce financement, il y avait la subvention région qui avait été refusée il y a déjà quatre mois.

Donc, tout ça pour vous dire que si l'agglomération avait vraiment été au courant de ça, je pense qu'elle aurait alerté pour plusieurs raisons. Peut-être que je ne connaissais pas les locaux de la mission locale, par contre, je sais comment on monte un projet ; et là, il a été monté n'importe comment.

Monsieur MACHON : Renseignez-vous auprès du directeur de la mission locale, vous apprendrez des choses.

Monsieur DRAPRON : On le voit régulièrement, Monsieur MACHON.

Madame ABELIN-DRAPRON : C'est lui qui a découvert pour l'ascenseur, avec nous.

Monsieur DRAPRON : Il faut préciser tout de même que l'accessibilité est quelque chose d'important. En effet, ne pas être en mesure de recevoir un jeune à mobilité réduite dans de bonnes conditions, franchement, ça aurait été inadmissible et intolérable.

Monsieur CATROU demande la parole.



Monsieur ROUDIER : C'est pour cette raison que l'on a refait 90 % des arrêts de bus au titre de l'accessibilité ; c'est très important pour nous.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, vous n'avez pas demandé la parole. Je la transmets à Monsieur CATROU. Il y a un règlement du conseil municipal.

Monsieur DRAPRON : Monsieur CATROU a la parole.

Monsieur CATROU : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde, désolé pour ce retard. Je saisis une discussion fort intéressante basée sur une erreur gravissime au départ. Le scandale, c'est d'avoir fermé cette école. Franchement, fermer une école, ce n'est pas possible. Un jour, si on lotit les terrains juste en face de Saint-Exupéry, comment allons-nous faire ? On avait besoin de locaux pour implanter d'autres choses, mais on avait un superbe haras qui aurait pu être utilisé si cela avait été un petit peu anticipé.

Maintenant, bien entendu qu'il faut utiliser ces locaux scolaires, mais quelque part, que l'on soit enseignant ou pas, que l'on soit parent d'élève ou pas, quelque part, on est attaché à l'école de la République. On ferme une école pour la détourner de son usage : le scandale, au départ, il est là.

Si c'était pour s'aligner sur la volonté du ministère de l'Éducation Nationale, vous savez tous qu'il n'y a pas de bon exemple à suivre en la matière. Ils veulent fermer les écoles et les postes, mais il y a peut-être d'autres projets à mener. On peut digresser pendant des heures, mais maintenant, il faut utiliser ces bâtiments au mieux. En tout cas, l'erreur historique, c'est d'avoir fermé. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci, Monsieur CATROU. Donc je mets aux voix cette délibération. Comme d'habitude, une minute. Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Merci. Donc, un seul vote pour cette désaffectation et de déclassement de parcelles cadastrées : Madame BENCHIMOL.

Nous passons à la délibération n°10, et c'est Joël TERRIEN qui la présente. Ça concerne une attribution de subventions.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°2020-178 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 actant la fin du contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de communication, de radiodiffusion sonore et de télévision,
Considérant que la parcelle cadastrée section BX n°971p d'une superficie de 23 m² est le terrain d'assiette d'un local technique construit et utilisé par SFR dans le cadre de ce contrat de délégation de service public,
Considérant qu'en vertu de l'article 47 du cahier des charges de la convention de concession, les infrastructures constitutives du réseau câblé, à l'exception des parties terminales situées dans les immeubles à usage collectif qui auraient pu faire l'objet de conventions contraires, constituent les biens de retour gratuitement remis par le concessionnaire au concédant,
Considérant la demande de SFR d'acquiescer ce local technique ainsi que son terrain d'assiette,
Considérant que le terrain d'assiette du local technique cadastré BX n°971 d'une superficie de 90m² comprenait en plus du local technique de SFR un sanitaire public,
Considérant que la parcelle BX n°971 faisait donc partie du domaine public de la Ville de Saintes,



Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que la désaffectation et le déclassement effectifs du terrain d'assiette du local technique utilisé par SFR cadastré BX n°971p d'une superficie de 23 m² doivent être constatés par le propriétaire,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21

janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur la constatation de la désaffectation de la parcelle cadastrée section BX n°971p d'une superficie de 23 m²,
- sur le déclassement de la parcelle cadastrée section BX n°971p d'une superficie de 23 m²,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

URBANISME ET DROITS DES SOLS

2021 - 9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE (INITIALEMENT POINT N°10)

Monsieur TERRIEN : Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national conventionnel d'amélioration de l'habitat relevant de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2022). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le site patrimonial remarquable ;
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions dans le cadre du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, pour un montant total de 936,50 €.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur MACHON a demandé la parole.

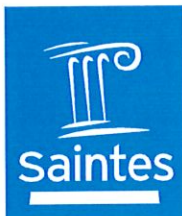
Monsieur MACHON : Pour un commentaire, Monsieur le Maire. Je souhaite souligner que ce dispositif a été mis en place sous notre mandat en parfaite entente entre la Ville et la CDA, puisque les deux parties contribuent dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Monsieur DRAPRON : Parfait. Nous mettons au vote cette délibération.

Monsieur MAUDOUX : J'avais demandé la parole, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Allez-y, Monsieur MAUDOUX, je vous en prie.

Monsieur MAUDOUX : Je voudrais savoir – et ce n'est pas du tout dans l'optique de créer une polémique – quels sont les critères d'attribution de ces subventions dans le cadre de la



rénovation de façades, etc. En fait, qui sont les demandeurs ? Reçoivent-ils tous une subvention ? Je demande une explication toute bête là-dessus. Merci de me répondre.

Monsieur DRAPRON : Vous avez complètement raison, il y a forcément un règlement d'application ; ça va être compliqué de vous le réciter en détail. Par contre, je vous propose de vous faire parvenir dès que possible le règlement d'attribution de ces subventions.

Monsieur MAUDOUX : Je vous en remercie.

Monsieur DRAPRON : Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Unanimité. Merci.

Nous passons à la délibération n°11 avec Joël. Il s'agit d'une régularisation de la remise de la portion de voirie.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code du patrimoine,
Vu la délibération n°2019-23 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative au Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution d'aides financières aux opérations de ravalement partiel de façades,
Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,
Vu la délibération n°2019-25 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention pour favoriser la reconquête des étages vacants au-dessus des commerces,
Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2022). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'OPAH RU.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et/ou la Communauté d'agglomération de Saintes, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de :

1.1. « Réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU :

Bénéficiaires	Immeubles / logements concernés	Visite de décence	Montant de travaux €HT	Subvention CDA Saintes	Subvention communale
Roland PICHARD	127 rue Saint-Pallais	17/04/2019	9365,07	936,50 €	936,50 €

1.2. Reconquête des étages vacants au-dessus des commerces : pas de subventions attribuées



2. Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades : **pas de subventions attribuées**

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 936,50 € induisant un montant total de travaux de 9365,07 € HT.

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Considérant les crédits votés au budget primitif, Chapitre 204,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de 936,50 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2021 - 10. RÉGULARISATION DE LA REMISE DE LA PORTION DE VOIRIE VC 407 DE BELLIVET AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINTES SUITE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SECTION POITIERS-VIRSAC DE L'AUTOROUTE A10 (INITIALEMENT POINT N°11)

Monsieur TERRIEN : Dans le cadre de la construction de la section de l'autoroute A10 Poitiers-Virsac pour rétablir la continuité de voirie communale, des voies ont été créées. Ces portions de voirie assurent, depuis la mise en service en 1980-1981, la desserte locale des propriétaires riverains.

Il s'avère que pour l'une d'entre elles – voirie communale n°407 de Bellivet, et dénommée aujourd'hui VC n°8 dans le tableau de classement de la voirie et communale de la Ville de Saintes – il n'a pas été retrouvé de trace du procès-verbal de remise dûment signé entre l'A.S.F. et la Ville de Saintes. Afin de régulariser la situation, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remise de la voirie établie entre l'A.S.F. et la ville de Saintes.

Monsieur DRAPRON : Il s'agit juste d'une régularisation. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Madame LAURIBE, il faudrait que vous envoyiez le SMS un peu plus tôt. Vous avez demandé la parole, on vous écoute

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'avais demandé la parole pour la délibération n°9.



Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je n'ai pas voté contre la délibération n°9, mais contre la n°7.

Monsieur DRAPRON : J'en prends acte.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : D'accord. Donc, je n'ai pas voté contre les délibérations n°9, n°10 et n°11.

Monsieur DRAPRON : Très bien, j'en prends acte. Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Unanimité. Merci.

Nous passons au cadre de vie avec la délibération n°12. Il s'agit d'un contrat d'objectifs au titre des espaces naturels sensibles – donc, la Palu. Je passe la parole à François EHLINGER.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-190 du Conseil municipal du 11 décembre 2018 portant sur la mise à jour du tableau de classement des voies,

Vu la demande de la Société Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.) du 12 octobre 2020 concernant une régularisation de remise de voirie dans le cadre de la construction de l'autoroute A10 section Poitiers-Virsac,

Considérant que cette portion de voirie réalisée pour rétablir une voie communale dans le cadre de la construction de l'autoroute A10 a vocation à être intégrée dans la voirie communale,

Considérant que cette portion de voirie est entretenue et fait partie intégrante de la VC n°8 mentionnée dans le tableau de classement des voies faisant l'objet d'une délibération en date du 11 décembre 2018,

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation administrative entre l'A.S.F. et la Ville de Saintes,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire et son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CADRE DE VIE

2021-11. CONTRAT D'OBJECTIFS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES « LES PRAIRIES DE LA PALU » ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE SAINTES (INITIALEMENT POINT N°12)

Monsieur EHLINGER : Bonsoir, Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais faire un petit avant-propos. Ce soir, j'ai beaucoup écouté – notamment l'opposition – et il faut quand même rappeler que pendant plus de six ans, avec Philippe CALLAUD, j'ai été un opposant historique. En effet, lui et moi étions élus sur la liste d'Isabelle PICHARD, et à l'époque, nous avons été battus. C'est la loi démocratique.



Représenter l'opposition, j'ai vu ce que c'était. J'avais une conception de l'opposition qui était celle d'une opposition constructive, d'une opposition de propositions. Je suis désolé de constater que cette opposition de propositions n'était pas acceptée par des gens qui, ce soir, entendent nous donner une leçon de démocratie. Cela me paraît d'autant plus important qu'effectivement, j'ai entendu ce soir des opposants de qualité, positifs – que ce soit Monsieur DIETZ, Monsieur MAUDOUX, ou Monsieur Rémy CATROU que je salue. D'ailleurs, Monsieur CATROU, je vous signale que concernant Saint-Exupéry, vous savez que dans l'opposition, nous avons avec nous un enseignant Monsieur MAUPOUET. Nous nous sommes battus contre l'abandon de cette école avec le résultat que l'on connaît.

Ce soir, je suis un petit peu excédé, et vous allez voir que l'on va retomber sur la délibération, puisque l'on va parler de la Palu. En permanence, cela a été des fins de non-recevoir pour nous, opposants, par rapport à la municipalité de l'époque. Mais je voudrais quand même rappeler que l'on est en 2021 et qu'au même titre que Monsieur MACHON a été débarqué de la CDA, son équipe, au cours du printemps dernier, a été débarquée de la ville.

La victoire, nous ne l'avons pas volée, ce sont bien les Saintais qui ont décidé que Monsieur MACHON et son équipe n'étaient pas à la hauteur de leurs espérances ; ils ne leur ont donc pas renouvelé leur confiance. Non seulement ils ne leur ont renouvelé leur confiance, mais ils les ont placés en troisième position. Donc, je trouve que la claque étant quand même précise.

Pourquoi je dis tout ça ? Parce que ce soir, j'ai l'impression que Monsieur MACHON, Monsieur ROUDIER et consorts sont en train de refaire la campagne électorale ; mais elle est déjà passée. Alors, nous dire tout ce qu'ils ont voulu faire, tout ce qu'ils auraient pu faire, ou tout ce qu'ils ont pu faire a été sanctionné. S'il vous plaît, un peu d'humilité, un peu de décence.

Maintenant, j'en arrive à la Palu que Monsieur MACHON a essayé de bloquer tant qu'il a pu. À l'époque, son projet n'était pas un bon projet, et il a été bloqué alors qu'il nous faisait croire que les services de l'État étaient favorables ; ce qui n'était pas vrai. Ça, je pourrais le prouver.

Au sujet de la Palu, effectivement, nous avons un projet assez précis concernant la transition écologique, et concernant la protection et l'animation des sites naturels ; et dans ces sites naturels, il y a entre autres la Palu. Ce n'est pas le seul – on pourrait en parler - il y a également une étude sur les mares qui sont extrêmement nombreuses. C'est pour vous dire que tout cela s'inscrit dans un projet précis de transition écologique, de défense du patrimoine, de préservation.

La Palu, c'est un espace naturel sensible - ça a été désigné ainsi par le Département, ça a été classé. Pourquoi est-ce important ? Parce que de cette façon-là, nous allons pouvoir prolonger ce qu'était la Palu, à savoir une base de loisirs. Notre orientation actuelle, c'est d'en faire un lieu écologique ; espace naturel sensible, un lieu écologique.

Dans une délibération précédente, nous vous avons demandé l'autorisation de passer une convention avec le Département, de façon à ce que cet espace naturel sensible soit piloté par la Ville de Saintes – ce qui est logique, parce que la Ville de Saintes et la propriétaire foncière de cette Palu.

Dans la délibération que nous vous proposons ce soir, il s'agit d'aller plus loin, c'est-à-dire d'aller chercher l'aide du Département – aussi bien technique que financière – de façon à développer cette Palu à travers des contrats d'objectifs. Ces derniers nous permettraient de nous appuyer sur la technologie et le savoir-faire des services départementaux, et d'avoir des subventions à mesure que le projet avance.



Actuellement, nous avons trois projets assez classiques :

- L'animation ;
- La restauration des sites qui ont été dégradés, comme l'observatoire ;
- La réalisation d'un bilan précis de la faune et de la flore de cette Palu.

On en parle beaucoup, mais il faut faire des études régulières de la biodiversité de façon à pouvoir suivre l'évolution et l'adapter.

Donc, ce que nous vous demandons de ce soir, c'est d'accepter dans cette délibération que nous passions une convention avec le Département pour des contrats d'objectifs. Ils déboucheraient, à ce moment-là, sur des comités de suivi qui nous permettraient – parce que c'est notre vœu le plus important, vous le savez – d'associer les différents acteurs autour de la Palu, que ce soit les associations, que ce soit les services départementaux, que ce soit l'Agrocampus. Bref, tous ces éléments qui nous permettraient de valider notre action auprès du Département. Le sujet de notre délibération ce soir, c'est de nous autoriser à passer le contrat d'objectifs avec le Département concernant la Palu.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup, François. Je passe la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Je souhaite répondre à Monsieur EHLINGER que nous n'avons pas de leçons de démocratie à recevoir. Concernant la Palu, il a simplement omis de dire que notre projet n'était pas seulement une base de loisirs, mais également une maison de l'écologie. D'ailleurs, à l'époque, c'est un projet que nous avons longuement discuté ensemble.

Monsieur DRAPRON : Merci. Madame BENCHIMOL a demandé la parole.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. Comme pour les délibérations qui concernaient la Palu dans les précédents conseils municipaux, je me réjouis que la cause de l'environnement et de la transition écologique revienne sur le devant de la scène et puisse être développée. Donc, j'applaudis des deux mains le fait que l'on puisse avoir des aides du Département pour restaurer la qualité de ce site exceptionnel. Du coup, je voterai oui pour cette délibération.

Je voulais savoir si l'association de la préservation de la Palu avait été contactée, notamment son président Monsieur Clément JANAUD. Je voulais également savoir si le dossier pour classer la réserve de la Palu en réserve régionale avait avancé.

Monsieur DRAPRON : François, une réponse ?

Monsieur EHLINGER : Ce sont des éléments pour lesquels le travail est en cours. Dans cette ville, nous avons à notre disposition une équipe extrêmement performante, mais qui a beaucoup de boulot ; et la Palu, c'est énormément de travail. Donc, c'est en cours, au même titre que la reconnaissance de capitale de la biodiversité. Ces dossiers sont validés.

En ce qui concerne la recherche de partenariats, ça va se faire. Actuellement, nous en sommes à un stade de recherche de financements et de peaufinage du projet. Je ne peux pas vous le présenter ce soir, même s'il est bien là. Justement, c'est à partir du moment où l'on va pouvoir vous le présenter dans son entier que l'on pourra travailler en équipe, travailler avec les gens que ça intéresse – à la fois des professionnels et des citoyens.



Donc, c'est en cours, mais je ne peux pas en dire plus parce qu'il faut le peaufiner.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Mais y a-t-il eu des diagnostics complémentaires pour la pollution de l'eau par infiltration ? Est-ce que des cabinets ont été sollicités pour faire des études dans ce sens ? Quand il y a des crues comme en ce moment, ou quand il y a des pluies très abondantes, ça permettrait de savoir s'il n'y a pas une infiltration des polluants – qui sont majeurs, on en est tous conscients – sous la couche de terre qui recouvre l'ancienne décharge. Je pense notamment aux métaux lourds, ainsi qu'aux polluants organiques toxiques qui ne sont pas du tout inertes.

Donc, y a-t-il eu des études complémentaires sur l'efficacité du confinement, ainsi que sur les zones d'infiltration et la contamination potentielle de l'eau de la Charente, sachant que d'autres sources d'eau et des nappes phréatiques sont très affleurantes à cet endroit-là ?

Monsieur EHLINGER : Effectivement, des études ont été faites par TERRÉO. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas véritablement les conclure, et on le comprend facilement. En effet, la Charente, c'est vaste ; la pollution peut venir en partie de la Palu, mais également de plein d'autres zones. Donc ce n'est pas là-dessus que l'on s'est focalisé.

En fait, actuellement, on se concentre surtout sur les boues parce qu'elles vont être beaucoup plus révélatrices de la situation, dans la mesure où elles captent tous les effluents, toutes les saloperies – c'est le mot, au sens très large du terme – qui peuvent sortir.

Un programme est prévu, il va être lancé et pris en charge par le Département. Le prélèvement et l'analyse de ces boues vont permettre de savoir à quoi on a affaire.

Je ne vais pas trop m'étendre, mais il y a un point important concernant la Palu que j'aimerais souligner : la Jussie. Vous savez que c'est une plante invasive terrible. Pour en faire l'extraction, il va falloir que des hommes interviennent ; et il est certain que si ces boues étaient toxiques, nous ne pourrions pas faire intervenir des hommes.


Monsieur DRAPRON : On va peut-être conclure le débat, parce que je sais que François est un passionné et passionnant. Il y a une question de Monsieur ROUDIER sur le sujet de la Palu.

Monsieur ROUDIER : En commission, j'ai posé une question à Monsieur EHLINGER concernant les diagnostics. En effet, il était question d'en faire des nouveaux alors que d'autres avaient déjà été réalisés sur une année civile, notamment un. Du coup, j'avais suggéré qu'il serait peut-être judicieux de retrouver les diagnostics existants plutôt que d'en faire d'autres, surtout si certains résultats étaient déjà connus. C'est un dialogue que nous avons eu en commission.

On avait également parlé de la rénovation de l'observatoire. Effectivement, sa réfection avait également été réfléchi durant le mandat précédent, sachant qu'il était détruit régulièrement. Il a été créé sous le mandat de Bernadette SCHMITT, puis brûlé, puis à nouveau cassé, puis refait, puis cassé. Du coup, j'avais demandé si une sécurité particulière était prévue pour cet observatoire, sachant qu'il est important – il est hyper bien situé, bien entendu – et fait partie intégrante du projet d'ensemble. C'est une discussion logique autour de la Palu que l'on a eue en commission.

Je voulais répondre à Monsieur EHLINGER par rapport à son introduction de tout à l'heure. Je me demandais un petit peu où était la cohérence de son propos. Je rappelle quand même que pendant tout le mandat précédent, Monsieur CALLAUD et Monsieur EHLINGER ont



Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210401-2021_13PV-DE

systématiquement voté contre nos budgets en opposants et en fonction des idées qu'ils évoquaient. Ils votaient contre systématiquement alors que 22 % de la majorité actuelle votait pour pendant cinq années.

Donc, il y a tout de même eu un certain nombre de différends pendant des années, mais là, je vois que la réunion est formidable. Mais enfin, bon, il y a quand même eu beaucoup de différence, pendant pas mal de temps. Enfin, ma question principale et mon intervention portent surtout sur la Palu. Merci.

Monsieur EHLINGER : Je vais vous répondre tout de suite : je n'ai pas envie de revenir sur le passé, nous nous tournons vers l'avenir. Encore une fois, on ne refait pas la campagne électorale.

En ce qui concerne les études, la réponse est très simple. En effet, une étude a été effectuée, mais elle est ancienne.

Or, en matière de biodiversité, les études sont à faire régulièrement, c'est un suivi annuel. C'est donc la raison pour laquelle vous avez dans la délibération de ce soir une proposition de demande de subvention pour réaliser des études. On ne gaspille pas de l'argent, ça fait tout simplement partie de la surveillance en matière de biodiversité. Sans ça, on ne peut pas avoir d'idées.

Monsieur DRAPRON : Merci, François.

Monsieur ROUDIER : Ma question avait une raison budgétaire, bien entendu, puisque l'on avait des résultats. Bien sûr, ça évolue, je suis d'accord avec vous. On avait un certain nombre de réponses, c'était très utile.

Monsieur DRAPRON : Très bien. Je propose que l'on mette aux voix cette délibération. Merci. Une minute.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPON : Bravo, François, tu as convaincu tout le monde. Une belle unanimité.

Je passe à la dernière délibération du conseil de ce soir qui est la n°13 et traite du conservatoire municipal. Je passe la parole à Madame DEREN.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal du 19 novembre 2020 relative à la convention pour le pilotage des sites Naturels Sensibles entre le Département de Charente Maritime et la ville de Saintes,

Considérant la stratégie de transition écologique à décliner sur le territoire,

Considérant que la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection et l'animation des sites de nature,

Considérant le caractère unique du site, le site de la « Palu » est un site naturel unique de 124,19 hectares d'une valeur patrimoniale remarquable. Celui-ci présente un intérêt pour la préservation de la biodiversité et est une véritable opportunité d'éducation des publics à l'environnement,

Considérant le rôle central de la Palu pour les Saintais, comme site propice au ressourcement et aux activités de pleine nature, qui accueille de nombreux usages et promeneurs de tous horizons,

Considérant que de par sa complexité, sa fragilité et ses nombreuses parties prenantes, c'est un site qui demande une approche particulière. Sur ce mandat la Ville ambitionne de développer un projet empreint



d'une approche plus écologique qui permette de décliner des actions conciliant « usage, paysage et biodiversité »,
Considérant la finalité du contrat d'objectifs qui vise à définir les actions portées par les partenaires sur les sites ENS, bénéficiant d'un appui technique et financier du Département tel que précisé dans le règlement d'intervention du Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer le contrat d'objectifs entre le département de la Charente Maritime et la Ville de Saintes, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
- Sur l'autorisation de la collectivité à percevoir les recettes liées à ces subventions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 33
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

PATRIMOINE ET CULTURE

2021 - 12. CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES EXTÉRIEURES (INITIALEMENT POINT N°13)

Madame DEREN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Les tarifs du conservatoire permettent une facturation des usagers en fonction de leur lieu d'habitation, et des disciplines suivies au sein de la structure. Des tarifs de location instrumentale sont aussi proposés afin de faciliter le début d'apprentissage.

Une refonte des tarifs a donc été élaborée à la rentrée 2017-2018, afin de permettre une contribution plus équitable entre les Saintais et les résidents extérieurs. Depuis, les communes peuvent donc faire bénéficier leurs habitants du tarif saintais si elles s'engagent au travers d'une convention avec la Ville de Saintes à participer au fonctionnement de l'établissement.

Les conditions financières prévues jusqu'à présent pour les communes extérieures n'ont pas été jugées adéquate par ces dernières, sauf Chaniers qui a revoté encore cette année. Pour l'instant, c'est la seule Ville de la CDA qui a conventionné avec la Ville de Saintes.

Monsieur DRAPRON : Madame BETIZEAU a demandé la parole.

Madame BETIZEAU : Bonsoir, Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les adjoints au maire, et les conseillers. J'ai plusieurs questions concernant cette délibération. La première : est-ce que vous avez connaissance des pertes sur l'année 2020 ?

Ensuite, je voulais savoir si vous aviez fait une étude en amont sur l'impact des dispositions que vous proposez, et si vous en aviez les résultats.

J'avais noté une autre question, mais Madame DEREN y a déjà répondu en partie : combien de communes autres que Chaniers sont susceptibles de confirmer cette convention ? Je suis un petit peu inquiète dans le sens où si une commune ne signe pas une convention, ça signifie que



ses habitants ne bénéficient pas des dispositions ; je trouve que ce n'est pas juste. Donc, on peut se demander si le Conservatoire ne devrait pas passer en compétence de la CDA. Merci.

Madame DEREN : Certes, cette convention permettrait aux enfants des villes de la CDA de profiter de ces tarifs, mais c'est aux parents d'aller voir les maires de ces communes pour adhérer à cette convention.

Monsieur DRAPRON : On ne peut pas faire payer la charge des autres communes aux Saintais. Quant au transfert de compétence, ce n'est pas un sujet d'actualité ; dans un premier temps, il faut remettre les équipements dans un bon état.

Monsieur MAUDOUX a demandé la parole.

Monsieur MAUDOUX : Je vais aller dans le sens de l'intervention précédente, Monsieur le Maire. Vous avez raison sur les deux objectifs à atteindre. Le premier, c'est de soulager la Ville de Saintes en faisant signer ces conventions, parce que c'est le contribuable Saintais qui paie lourdement pour les autres. Quant au second objectif, c'est de faire participer les communes de la CDA plutôt que les familles. Donc, ces deux objectifs sont bons.

Par contre, à mon sens, vous avez tort sur la méthode. On a évoqué Chaniers. Justement, j'ai eu la chance – et je vous dirai pourquoi – de participer au conseil municipal de Chaniers à l'époque de Xavier DE ROUX. Il avait l'art de faire parler les conseillers municipaux que l'on n'entend pas dans nos débats, et c'est quelque chose que je regrette car, effectivement, il y a des non-intervenants que je n'ai jamais entendus. Je vais vous dire pourquoi je viens de faire ce petit aparté.

Le problème de ces conventions, c'est que si certaines communes viennent à ne pas signer – on vient de l'évoquer – ou à rompre cette convention, comme l'a dit Madame BETIZEAU juste avant, les familles vont se retrouver face à une commune qui ne voudra pas leur répondre, et face à la Ville de Saintes à qui ils ne pourront pas s'adresser. Je vais vous proposer une autre méthode, car les objectifs, eux – et je l'ai dit – sont bien définis.

Si j'ai parlé des conseillers municipaux, c'est parce que je voudrais que sur cette délibération, on ne vote pas comme d'habitude, c'est-à-dire soit parce que nous sommes un groupe d'opposition, soit parce que l'on fait partie d'une majorité. En fait, il faut que l'on vote tous en conscience.

Monsieur le Maire, j'ai entendu votre réponse par rapport à la Communauté d'Agglomération. La méthode que je vous propose, c'est que l'on transfère cette responsabilité de payer le différentiel que ne peuvent pas régler les familles – et que payent les Saintais – à la Communauté d'Agglomération plutôt qu'aux communes. Pourquoi ? Parce que les communes, on les met dans une ambiguïté qui est parfois difficile par rapport à leurs petits budgets.

La méthode repose sur deux choix. Le premier – vous l'avez évoqué avec Madame BETIZEAU – c'est de transférer la compétence à la Communauté d'Agglomération. Vous venez de dire que c'était compliqué, mais pourquoi pas. De très nombreuses villes l'ont fait – La Rochelle, Bergerac, Paris entre autres ont fait – et avec succès ; on ne peut pas nier que leur politique de conservatoire ne fonctionne pas. Le second choix, c'est que la CDA – et non les communes – paye ce complément qui manque aujourd'hui à la Ville de Saintes.



Je ne propose pas de voter contre cette délibération car, je le répète, les objectifs étaient bons. En tant que maire et président de l'Agglomération, vous avez le poids – puisqu'a priori, vous dites que l'entente est bonne avec les maires des communes – pour leur faire passer le message. Vous êtes le garant, en tant que président de l'Agglomération, de l'esprit communautaire.

Il faut demander à chacun autour de cette table – même si elle est virtuelle – de donner son avis, comme je l'ai connu à Chaniers autrefois. C'est un avis personnel, nous ne pouvons pas laisser les familles de l'extérieur dans le désarroi. Et vous, en tant que président de la Communauté d'Agglomération, je vous propose de vous saisir de la proposition que je vous fais et de la mettre en œuvre, plutôt que de mettre en œuvre ces conventions qui ne sont pas une bonne méthode à mon sens.

Donc, je ne demande même pas un vote classique, je voudrais juste que chacun s'exprime. On pourrait reporter cette délibération et adopter cette proposition si vous la trouvez bonne, évidemment.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MAUDOUX, je pense que c'est exactement ce qu'il ne faudrait pas faire. L'Agglomération – vous le dites bien – c'est l'intercommunalité, c'est collaborer, c'est travailler au transfert de compétence. Je l'ai déjà dit : pour moi, le conservatoire devrait être intercommunal. Demain, je dis aux maires : « *L'Agglomération prend en charge les surcoûts* », ça signifie qu'ils devront prendre en charge les surcoûts pour Saintes. Donc, ça reviendra à décharger sur l'Agglomération des dépenses faites pour Saintes.

Monsieur MAUDOUX : Excusez-moi de vous interrompre, mais je parle du surcoût des enfants des autres communes, pas de Saintes.

Monsieur DRAPRON : L'intercommunalité, c'est l'équité. Moi, Ville de Saintes, si je dis aux Saintais : « *Vous paierez, et les autres auront une compensation, ce n'est pas normal.* » Et puis, dans le cadre d'un transfert de compétence, il y a une obligation : une commission de transfert de compétence. En effet – et vous le savez bien – il y a le coût de l'élève, mais il y a aussi le fonctionnement du bâtiment. Tout ça, ce sont des coûts qui viennent se rajouter. Aujourd'hui, même un élève venant d'une autre commune qui paie le prix fort ne paie pas tout ce que ça coûte à la Ville de Saintes.

Monsieur MAUDOUX : Oui, c'est la Ville de Saintes qui le paie.

Monsieur DRAPRON : C'est ça. Si l'on veut réussir le transfert de compétence vers l'Agglomération, il faut qu'on le travaille. Aujourd'hui, les maires n'accepteront pas que l'on y aille au forceps, ça ne fonctionnera pas. D'ailleurs, on l'a vu sous une autre mandature : dès que vous y allez avec vos grands sabots, eh bien, ça ne marche pas. La Ville de Saintes ne doit pas être celle qui impose les choses aux autres ; je travaille en concertation avec les autres maires. Nous avons une conférence des maires qui fonctionne très bien ; les 36 maires sont toujours présents, et il y a un vrai débat.

Sur le transfert du conservatoire, il n'y a pas d'enjeu. L'enjeu, c'est quand et comment on le fera. On y travaille déjà parce que l'on souhaite le faire, mais nous ne pouvons pas imposer nos choix aux autres.

Je comprends votre prise de parole, mais sachez que dans la majorité, on se parle, on se voit, on se réunit. Quand on prépare le conseil municipal, les délibérations nous sont présentées, et on dit tous si l'on est d'accord ou pas. Pardon, mais la majorité votera cette délibération comme un



seul homme. En tout cas, je vous invite vraiment à consulter les maires pour connaître leur ressenti sur la proposition que vous faites, et je crois que vous aurez des surprises.

Maintenant, je vais laisser la parole à Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Sur cette délibération, clairement, le principe de ne pas faire payer aux Saintais l'ensemble des coûts des élèves qui ne sont pas de Saintes est bon. Céline VIOLLET avait travaillé avec la Communauté d'Agglomération et négocié précédemment sur ce principe-là. Cela étant, je rejoins l'une des propositions de Monsieur MAUDOUX. Je ne suis pas favorable au fait que le conservatoire devienne intercommunal, parce que cela fait une compétence supplémentaire – c'est quelque chose de lourd.

Finalement, on peut trouver une solution beaucoup plus simple : faire une convention entre la Ville et la CDA pour que, finalement, la CDA abonde à la place des communes sur l'ensemble des élèves qui ne sont pas de Saintes mais des communes de la CDA. Je pense que dans l'intercommunalité, il y a cette notion de mise en commun, de solidarité. Et puis, il faut dire qu'il y a un certain nombre de petites communes qui ont très peu de moyens, et pour lesquelles il est extrêmement difficile – et ça a été, dans le passé, un élément de blocage – de financer deux ou trois élèves sur leur commune. En revanche, si c'est mutualisé, si c'est la CDA qui prend en charge ces élèves, eh bien, cela prend tout son sens.

Là où je rejoins Monsieur MAUDOUX, c'est que c'est une délibération très importante parce qu'il est anormal que les Saintais payent pour les élèves qui sont d'autres communes. Par contre, Monsieur le Maire, puisque vous êtes aussi le président de la CDA, vous êtes bien placé pour convaincre que c'est une mission de solidarité de l'ensemble de l'intercommunalité que de venir abonder pour ce coût différentiel à la place des communes.

Monsieur DRAPRON : Merci. C'est dommage que vous n'ayez pas fait ces explications-là en nous la présentant en 2019. Je passe la parole à Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MACHON : Au lieu de répondre et de construire, vous êtes dans le sarcasme. C'est ridicule.

Monsieur DRAPRON : Non, je fais des constats factuels. Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas redire ce qui a été dit par Madame BETIZEAU et Monsieur MAUDOUX, parce que je partage l'essentiel de ce qu'ils ont dit. Je voulais insister sur le fait que la culture, la musique et la danse sont un patrimoine vivant auquel tous les enfants devraient pouvoir avoir accès. Il se trouve que le conservatoire est à la fois sur le territoire de Saintes et dans l'Abbaye aux Dames. Donc, j'imagine que vous n'allez pas la vendre pour un euro symbolique à la CDA.

En tout cas, il faudrait que tous les enfants du territoire puissent y avoir accès, et ce quel que soit l'état de richesse de la commune dans laquelle résident leurs parents. Donc, je pense qu'une convention de la CDA pour payer ce surcoût avec la Ville de Saintes serait effectivement plus équitable, et permettrait un accès à cette culture et à cette école de l'humanité, à tous les enfants du territoire.

Je voulais expliquer pourquoi j'allais voter contre cette délibération en l'état.



Monsieur DRAPRON : Merci, Madame BENCHIMOL, je prends l'information. Pour conclure, je passe la parole à Monsieur DIETZ.

Monsieur DIETZ : Merci. C'est toujours compliqué de passer à la fin. Je souhaiterais compléter les propos qui ont été tenus. Cette discussion ville-communauté concernant le conservatoire date des deux derniers mandats de Monsieur BARON (1989-2001). Vous vous rendez compte ? Entre 2001 et 2008, Madame SCHMITT avait essayé d'augmenter les tarifs, mais au sein de l'ancienne CDC – qui comptait 19 communes – ça avait été plus ou moins mal perçu. Entre 2008 et 2014, il y a eu les transferts de compétences. Vous avez raison, Monsieur DRAPRON : c'est toujours très compliqué. Il faut que ce soit amené subtilement et intelligemment sur le plan politique, que ce soit voté par l'ensemble des élus communautaires, sinon c'est que c'est vécu un peu comme une agression.

Il y a eu le transfert de la compétence scolaire, mais pas le transfert de la gestion des bâtiments scolaires qui reste à la charge de la Ville. Même chose pour le tourisme : il y a bien eu le transfert de la compétence tourisme durant cette période-là, mais on continue malgré tout à s'occuper des bateaux, de la gabare, et de l'office du tourisme. Donc, c'est toujours compliqué.

Même le caractère le transfert des zones à caractère économique a posé énormément de problèmes. En gros, c'était : « *Remettez vos zones dans l'état, on les reprendra dans la compétence.* » La loi NOTRe a mis fin à toutes ces discussions.

Ces discussions sont récurrentes, et vous avez déjà le mérite de les remettre au goût du jour. Comme j'ai l'habitude de dire : « *Les dossiers restent, les élus passent.* » Il ne s'agit pas de dire que c'est toujours mieux ailleurs et que c'était mieux avant, mais ne pourrait-on pas imaginer que la gestion de l'équipement du conservatoire soit communautaire ? Je ne parle pas d'un transfert de la compétence culture qui, elle, resterait celle de la Ville. C'est le cas à Rochefort : le conservatoire est géré par la Communauté d'Agglomération, mais pas la compétence culture.

J'ai souvent entendu dire – j'insiste sur le fait que ce n'est pas ce que je pense, n'allez donc pas diffuser un montage sur les réseaux sociaux en faisant croire que c'est de moi : « *La culture, ça coûte cher et ça ne rapporte rien.* » Vous le savez mieux que moi : l'esprit communautaire ne se décrète pas, il se construit.

La proposition que nous vous ferions, c'est de travailler de concert avec les élus communautaires pour transférer non pas la compétence culture dans sa globalité, mais la gestion de cet équipement qui coûte beaucoup à la Ville.

Par ailleurs, j'ai une question à vous poser. N'y voyez pas une critique, mais Madame DEREN n'a pas précisé qu'il s'agissait de deux propositions de convention. La première concerne le coût par élève qui est de 159,81 € – c'est le montant estimé par les services. Bon, je pense que l'on aurait pu arrondir à 160 €. Quant à la deuxième, elle concerne le coût par habitant qui est de 2,717 € – là, c'est normal de ne pas arrondir. Comment ferez-vous si un maire signe la première convention – parce qu'elle lui semble abordable par rapport au nombre d'élèves ou d'enfants qui iraient au conservatoire – mais refuse de signer la deuxième ? Je vous remercie

Monsieur DRAPRON : Merci à tous pour ces débats fructueux sur cette dernière délibération.

Monsieur DIETZ, si un maire ne signe pas à la convention, il n'y a pas de convention. Je les côtoie régulièrement, je les connais bien, et je ne vois pas l'hypothèse d'une demi-convention. Les



maires sont des gens sérieux et responsables : soit ils s'engagent à fond, soit ils ne s'engagent pas. Donc, je pense qu'il n'y a pas trop d'inquiétude de ce point de vue-là.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Le résultat pour cette dernière délibération

Sont contre Madame BENCHIMOL, Madame BETIZEAU, Madame ROUSSAUD, Monsieur MAUDOUX et Monsieur MARTIN.

Merci à toutes et à tous pour ces débats.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le conservatoire de musique et de danse de la ville de Saintes contribue à dispenser un enseignement artistique pluridisciplinaire de grande qualité auprès de 550 enfants (867 si nous prenons en compte les élèves du dispositif Chant'école), dont 20 % proviennent de la Communauté d'agglomération de Saintes (hors Saintes) et 12 % de communes situées au-delà de notre bassin de vie,

Considérant que les coûts inhérents au fonctionnement de l'établissement culturel s'élèvent à plus d'1 million d'euros et le coût résiduel d'un élève est de 1 353 € pour la Ville de Saintes lors de l'exercice 2019, Considérant qu'aujourd'hui, hormis une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 30 € par élève de moins de 16 ans, la Ville de Saintes est la seule à supporter les coûts inhérents au fonctionnement de l'établissement culturel, soit plus d'1 million d'euros chaque année, avant déduction des recettes (environ 180 000 € par an),

Considérant la tarification mise en place depuis la rentrée 2017-2018 qui permet une contribution plus équitable entre les Saintais et les résidents extérieurs,

Considérant la présence importante d'élèves issus des communes extérieures à la Ville de Saintes au sein des effectifs de l'établissement,

Considérant l'effort sollicité auprès de chaque usager, la Ville de Saintes propose un conventionnement aux communes concernées, afin que le tarif Saintais bénéficie à leurs habitants,

Considérant la nécessité de pouvoir renouveler chaque année par tacite reconduction la convention sans pouvoir excéder une durée totale de 7 années,

Afin de favoriser l'adhésion des communes au principe de participation au financement du conservatoire, une refonte des conditions de conventionnement est proposée,

Ainsi, l'effort sollicité auprès de chaque usager pourrait être atténué par une participation des communes extérieures selon les nouvelles modalités suivantes :

- la prise en charge du coût du différentiel tarif extérieur / tarif saintais auquel s'ajoutent une participation au fonctionnement de la structure par inscrit issu de la commune (basé sur le coût moyen d'un élève scolarisé en élémentaire à Saintes). Ce coût sera réévalué chaque année conformément à la délibération prise sur le coût d'un élève scolarisé à Saintes (ce coût est de 159.81 € en 2020 selon la délibération n°2020-80 du conseil municipal du 17 septembre 2020),

OU

- une participation de 2,717 € par habitant de la commune.

Après l'avis favorable de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'application du tarif Saintais pour les familles issues des communes extérieures qui participent au financement du Conservatoire sur conventionnement avec la Ville de Saintes.

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer les conventions avec les communes et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 28



Contre l'adoption : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier)
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

DIVERS

Monsieur DRAPRON : Pour les questions diverses, j'ai reçu trois questions de Monsieur MACHON, une de Monsieur DIETZ, et deux débuts de question. Avant toute chose, je voulais vous faire un dernier point sur les inondations actuelles. On passe les 5,80 mètres. Dans les rues, nous avons déjà mis 3,5 kilomètres de madriers, et 3 500 parpaings.

Nous avons 52 agents mobilisés depuis mardi et en manutention dans les rues. Depuis ce soir, les équipes sont organisées en 3x8 (de 6 heures à 14 heures, de 14 heures à 22 heures, de 22 heures à 6 heures) pour être constamment en présence à côté des Saintaises et des Saintais. Nous avons également mis en place une cellule de crise qui se réunit deux fois par jour (à midi et à 17 heures) avec tous les services concernés pour faire le point. Pendant que nous débattions dans le cadre de ce conseil municipal, six personnes ont été relogées.

Monsieur MACHON, vous m'avez envoyé trois questions, je vous propose de nous les poser.

Monsieur MACHON : Bien sûr. Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison, depuis juillet 2020, vous vous êtes séparé des chefs de projet d'Action Cœur de Ville, d'aménagement de Saint-Louis, de restauration de l'amphithéâtre, et tout récemment, du manager de centre-ville qui s'occupait notamment des commerces ? Ces départs ont eu pour effet de stopper net l'avancement de ces projets. Cela veut-il dire que vous arrêtez définitivement ces projets ?

Pouvez-vous nous dire où en est le projet de réhabilitation de l'immeuble en friche d'Orange situé rue du Baston ? Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et avec comme partenaires Action Logement et la Banque des Territoires, nous avons prévu la construction de logements sociaux, l'extension et la rénovation du commissariat de police – avec le soutien du directeur départemental – ainsi que la relocalisation de la police municipale.

Enfin, pouvez-vous nous dire où en est le projet lancé avec la SEMIS concernant la construction d'une nouvelle halte de jour et de nuit avec un centre de transition ?

Monsieur DRAPRON : Merci. La première question je n'y répondrai pas. Les débats ont été fructueux, ça ne sert à rien de s'entêter dans les réponses.

Concernant la friche Orange, c'est un projet de domaine privé avec Orange qui suit son cours, et pour lequel nous n'avons pas de trace d'intervention Cœur de Ville. Quand nous nous sommes renseignés, ni Action Logement ni Banque des Territoires n'avait des retours du municipal sur ce sujet-là.

Monsieur MACHON : Je vous donnerai les contacts chez Action Logement.

Monsieur DRAPRON : Très bien, mais ça a déjà été fait. Quant à la troisième question, le projet a été lancé à votre initiative et nous le continuons ; sauf que nous allons faire économiser de l'argent aux Saintais, puisque nous avons obtenu – j'ai eu l'accord de principe de Dominique BUSSEREAU dans la journée – une subvention que vous n'aviez pas demandée. Donc, ce projet va non seulement se faire, mais il coûtera moins cher aux Saintais.

Maintenant, je passe la parole à Monsieur DIETZ pour ses trois questions.



Monsieur DIETZ : Merci. Si vous le permettez, la première question va être posée par Madame BENCHIMOL.

Monsieur DRAPRON : Bien sûr.

Monsieur DIETZ : Je reviendrai par la suite pour vous poser une question très rapide, et vous faire une proposition ou deux pour l'avenir, comme je l'ai annoncé tout à l'heure. Merci

Madame BENCHIMOL : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais vous poser une question sur la commission de la transition écologique. Dans vos engagements de campagne, vous aviez dit vouloir mettre en place une commission de la transition écologique avec un échéancier des objectifs. Sauf erreur de ma part, on devait connaître les membres de cette commission au mois de décembre, mais je n'ai pas vu passer la liste des personnes qui travaillent à ce projet. Du coup, pourrait-on connaître les personnes retenues pour travailler sur ce projet ?

Par ailleurs, pourrait-on connaître le programme qui a été validé, ainsi que les et les échéances ?

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir pu mettre ce conseil en place. J'avais indiqué qu'il nous semblait utile de le mettre en présentiel, puisque ce sont des gens nouveaux qui vont s'installer. Depuis que l'on est aux manettes, on est sous COVID-19. Donc, on ne souhaite pas précipiter les choses et faire n'importe quoi. Finalement, nous avons décidé d'installer ce conseil le 27 février, et nous le ferons en visio si ce n'est pas possible en présentiel. Mais c'est vraiment par dépit, parce que franchement, je trouverais bien plus intéressant que l'on puisse réaliser cette première installation en présentiel, ne serait-ce que pour toutes celles et tous ceux qui vont venir dans ce conseil local de la transition écologique. Ils ont tous les compétences pour le faire. Charlotte TOUSSAINT a pris ça à bras-le-corps. Le règlement est écrit, tout est finalisé, sauf qu'il ne vous a pas échappé que l'on est dans une période critique, et qu'il est donc difficile de pouvoir organiser des commissions extra-municipales.

Donc, s'il le faut, c'est la mort dans l'âme qu'on le fera en visio le 27 février, parce que nous aussi, Madame BENCHIMOL, on trouve que ça commence à faire un peu longtemps. Tout est prêt, et on espérait que les choses allaient avancer plus vite, parce que la transition écologique est le fil rouge de notre mandat ; ce n'est pas qu'une simple belle intention.

Madame BENCHIMOL : Est-ce que l'on pourrait quand même connaître les personnes qui vont y travailler, et le programme qu'ils ont devant eux ?

Monsieur DRAPRON : Eh bien, rapprochez-vous de Madame Charlotte TOUSSAINT, elle vous l'expliquera. Après, la moindre des choses par rapport à ces gens-là, c'est qu'ils soient prévenus les premiers et travaillent d'abord ensemble. Vous aurez les noms très simplement, il suffit de vous rapprocher de Madame TOUSSAINT.

Madame BENCHIMOL : Merci. En fait, je pensais que cela allait être publié publiquement.

Monsieur DRAPRON : Le 27 février, Madame BENCHIMOL. C'est une installation, il faut faire les choses bien ; ça ne doit pas être un moment où tout est su d'avance. Donnons à ces gens l'intronisation qu'ils méritent.

Monsieur DIETZ, j'ai un souci pour les deux prochaines questions qui n'en sont pas, parce que je n'ai que des titres. Donc, je ne ferai pas de réponse sur la deuxième – je vous demanderais de



me préciser par écrit votre demande – mais nous avons quand même souhaité écouter votre proposition. Très honnêtement, je n'aurai pas de réponse à vous faire parce que je ne l'ai pas eue en amont ; donc, je n'ai pas pu la travailler.

Monsieur DIETZ : D'accord, mais c'était pour « ménager un peu le suspens ». Ce n'était pas un piège, c'était juste pour aller vite. Sachez qu'il y a eu un ou deux petits bugs au niveau des votes ; si vous le permettez, on reprendra contact avec votre cabinet par rapport à des votes où l'on voulait s'abstenir. Il n'y a rien de grave, on a été un peu surpris, mais pour que les choses soient bien faites... D'ailleurs, à la CDA, ça nous est déjà arrivé une fois de revenir sur un vote.

Monsieur DRAPRON : Pas de souci.

Monsieur DIETZ : Merci. Vous ne voulez pas revenir sur la deuxième question ; donc, je vous la reformulerai. En fait, on a envoyé cette question le mardi soir, et le lendemain matin, il a été publié dans la presse que Monsieur COLLIN n'était plus le directeur de cabinet. C'est pour cette raison que nous voulions en savoir un peu plus sur la direction du cabinet, et savoir quel était le nouveau statut de Sébastien COLLIN. C'est vraiment le hasard du calendrier.

Je voudrais vous faire une proposition qui, je pense, n'a jamais été acceptée par une majorité. Plutôt que d'attendre des commissions municipales – et on se réjouit qu'il y en ait – pour découvrir les délibérations cinq jours avant, pour essayer de chercher des informations et autres, on aimerait être plus actifs, participer à des projets avec vous ou avec les services, et vous faire des propositions pour suivre ces projets. Il ne s'agit absolument pas de se les accaparer ou de se vanter d'avoir fait ce genre de choses, mais de participer activement plutôt que d'être toujours passifs et dans l'observation.

Nos prédécesseurs ne l'ont jamais fait parce qu'il y avait une espèce de convention républicaine qui consistait à dire que la majorité propose, et que l'opposition dispose ou « monte au créneau » comme on dit. Je pense que notre génération (les 40-60 ans) pourrait montrer une autre image de ce que peut être la démocratie locale par rapport à cela.

Donc, par rapport à ça, j'ai deux propositions – on pourrait en avoir plein d'autres. Par exemple, on pourrait mettre en place un partenariat unique avec l'université, ce qui n'existe pas dans des villes moyennes comme la nôtre. Un partenariat par exemple avec l'université. On sait que nous n'aurons jamais d'université à Saintes. On aura des BAC+2, éventuellement des BAC+3, mais le système LMD, on ne l'aura jamais.

Donc, l'idée serait de faire un partenariat très fort avec l'université de Poitiers-Angoulême (ex-Poitou-Charentes) qui est désormais sous la gestion de la Nouvelle-Aquitaine. Que ce soit à la mairie de Saintes ou à la CDA, on pourrait permettre à des jeunes de faire des stages et d'apporter leur ingénierie, leur jeunesse, leur vision différente de celle que nous pouvons avoir pour mettre en place des projets.

Je ne parle pas de simples études ou de diagnostics qui, par la suite – et c'est un peu vache ce que je dis – servent parfois à caler les armoires des collectivités, mais de réels projets subventionnés avec des recherches de subventions.

Ce sont des jeunes – passez-moi l'expression – avec des têtes bien faites, qui ne demandent que ça, qui ont actuellement du mal à trouver des stages compte tenu de la crise que nous connaissons. Ainsi, nous pourrions être une ville-pilote pour ce genre d'expérimentation. Par ailleurs, on montrerait à ces jeunes que l'on a une certaine qualité de vie dans les villes moyennes, et que l'on n'est pas obligé d'être attiré par des grands centres urbains.



Quant à ma deuxième proposition, elle concerne la sédentarité. Vous savez comme moi que c'est l'un des pires ennemis de la santé. Il y a ce que l'on appelle le syndrome HH (pour l'hypokinésie qui renvoie au mouvement, et l'hypodynamie qui renvoie à la force). Compte tenu de la déprime – passez-moi l'expression, mais l'image est forte – au sein de l'université, nous avons tenté une expérience auprès des étudiants en première année touchés par cette déprime physique, sociale et intellectuelle, sachant qu'ils n'ont même pas passé le BAC en raison du confinement.

Cette expérience dure depuis deux semaines, et je suis persuadé que si vous acceptiez de le faire sur la Ville de Saintes, ce serait unique en Charente-Maritime ; on pourrait peut-être servir d'exemple pour d'autres villes. Quelle est cette expérience ? On peut très bien pratiquer des activités physiques en rouvrant les gymnases au sens propre du terme.

En fait, nous avons ouvert les portes des gymnases aux étudiants - sous le contrôle de l'ARS, bien évidemment – pour pouvoir aérer pendant les activités. Il faut savoir qu'il y a des situations complètement ubuesques. Par exemple, je pense à la CHAM (classe à horaires aménagés) qui, le mardi et le jeudi après-midi, va dans l'immense salle que vous connaissez. Eh bien, ils ne peuvent même pas y accéder. Ne pas pouvoir mettre deux ou trois gamins par terrain, ça n'a aucun sens.

On pourrait ouvrir et protéger les gamins de la pluie, par exemple. Il y a plein d'autres expériences telles que celle-là.

Compte tenu que vous êtes très axé sport, je pense que nous pourrions être pilotes sur ce type d'expérimentation, et montrer que les samedis, il est possible de rouvrir les gymnases et de faire venir les gens, bien évidemment en respectant les gestes barrières. Peut-être que l'on pourrait amener une dynamique différente pendant la crise, et anticiper le post-crise. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je vais répondre à vos deux questions.

Pour vous rassurer, il y a déjà des étudiants à Saintes, et il y en aura encore plus demain puisqu'avec l'Agglomération, nous avons créé le Campus Connecté qui va permettre au moins à 15 jeunes dans la première année – voire 50 dès la deuxième année – de pouvoir suivre un cursus universitaire depuis Saintes. Nous avons aussi la CIPECMA qui arrive – c'est organisme de formation valorisant. Vous l'avez très bien dit : pour que les jeunes puissent faire des stages, il faut des entreprises. C'est la chose à laquelle je m'emploie à l'Agglomération depuis le début de mon mandat. Je reçois une, voire deux d'entreprise par semaine. Je travaille au dynamisme entrepreneurial de la ville pour que, justement, on puisse offrir non seulement des stages, mais des emplois durables sur notre territoire qui en a bien besoin.

Vous l'avez dit : j'aime le sport ; pour moi, ça a toujours été quelque chose d'important. Comme vous, je constate les dégâts du sédentarisme des plus jeunes, notamment dans les quartiers. D'ailleurs, j'ai sollicité le préfet et l'ARS pour voir s'il était possible d'ouvrir les gymnases, puisqu'il est possible de faire des cours de danse. Mais non, ce n'est donc pas possible. Peut-être que vous avez un territoire expérimental à Poitiers qui permet de le faire, mais à Saintes, je n'ai pas pu avoir cette autorisation. Lorsque j'ai demandé s'il était possible d'ouvrir les gymnases tout en cadrant les choses, on m'a répondu que non. Je suis républicain : si l'État me dit que ce n'est pas possible, ce n'est pas possible.



Je vous invite à solliciter le député, parce que c'est son rôle de faire remonter ces initiatives locales au gouvernement. Il faut espérer qu'il puisse se peser de tout son poids auprès du ministre en charge pour que l'on puisse faire ce territoire expérimental. Et là, c'est avec grand plaisir que je proposerais tous les moyens disponibles de la Ville et de l'Agglomération pour le faire.

Merci à toutes et à tous. Je n'ai pas reçu d'autres questions. Donc, je clos ce débat municipal et vais retourner sur le terrain voir nos agents. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.